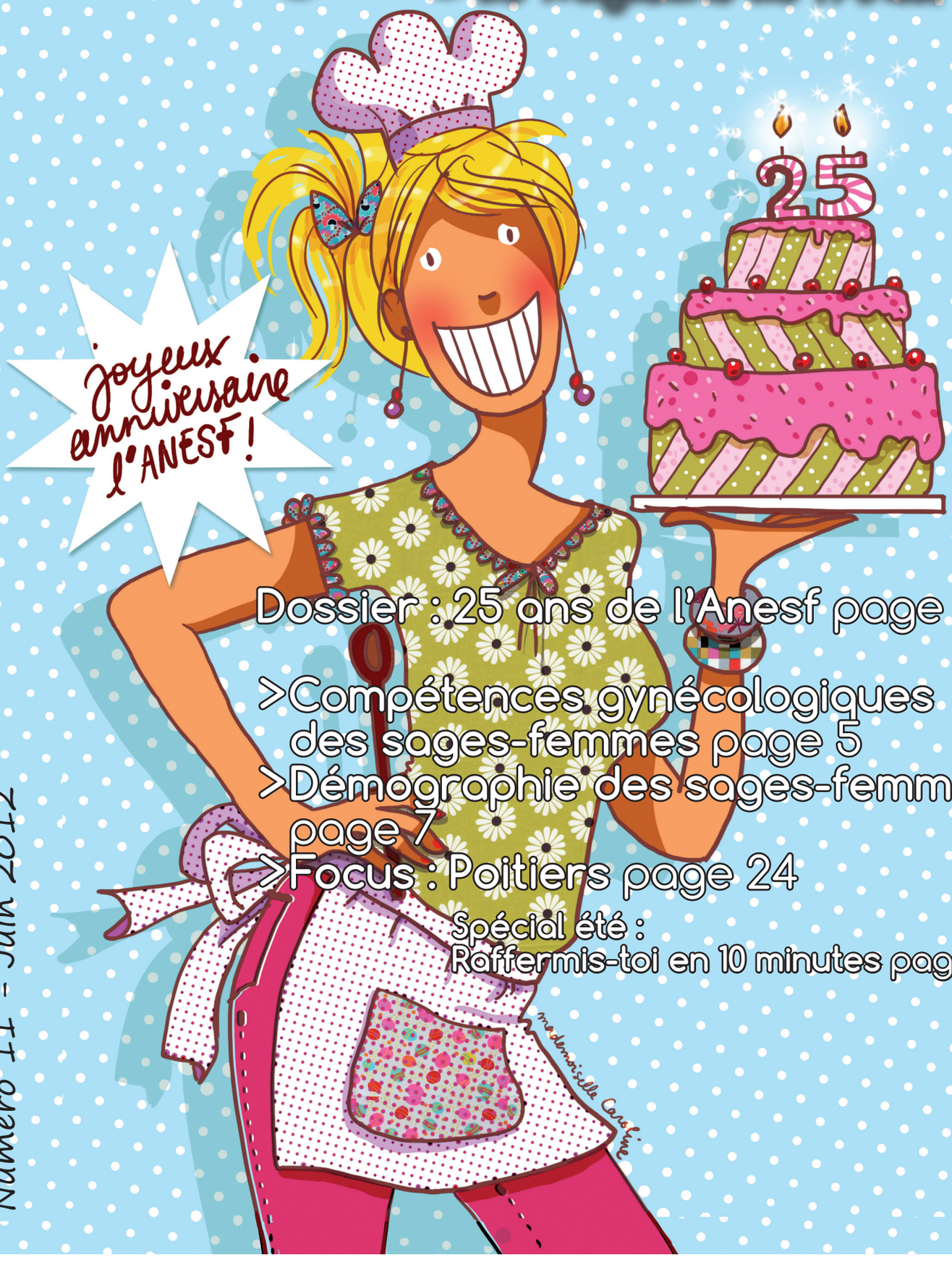
L'Engagement

Le magazine de l'Anesf



Dossier : 25 ans de l'Anesf page 15

>Compétences gynécologiques des sages-femmes page 5
>Démographie des sages-femmes page 7
>Focus : Poitiers page 24

Spécial été :
Raffermis-toi en 10 minutes page 30

Numéro 11 - Juin 2012

Engagement11.indd 1 13/06/2012 21:38:59

Offres Etudiants



« Je sais que je peux tout lui demander... »

Responsabilité Civile Professionnelle + Protection Juridique
Cotisation offerte sur macsf.fr

Complémentaire Santé
à partir de 14 €[1] TTC/mois

Prêt Etudiant
Taux exceptionnel[2]

Assurance Auto
Tarif tout compris

Assurance Habitation
45 €[3] TTC/an

Pack Etudiant
Grandes garanties à petits prix

Entre vous et la MACSF,
c'est une Rencontre Gagnante

macsf.fr
rezoplus.fr : le site des étudiants en santé
☎ 3233* ou 01 71 14 32 33

*Prix d'un appel local depuis un poste fixe. Ce tarif est susceptible d'évoluer en fonction de l'opérateur utilisé.

[1] Tarif au 01/09/2011 pour un étudiant célibataire de moins de 30 ans ou de moins de 35 ans pour un étudiant en médecine ou en pharmacie. [2] Consultez notre taux sur macsf.fr. [3] Jusqu'à 2 pièces.

M.A.C.S.F
Notre vocation, c'est vous

Mutuelle | Assurance | Epargne | Financement

II_200- 04/2011 - MACSF assurances - SIREN [illegible] - Siège social : Cours du Triangle - 10 rue de Valmy - 92800 Puteaux

Edito...

Il y a un peu plus de 25 ans germait l'idée qu'une association pouvait réunir tous ensemble les étudiants sages-femmes de France...

Il y a maintenant 25 ans que l'Association nationale des étudiants sages-femmes est bien plus qu'une idée !

Nos ainés se sont battus pour nous, battus pour que notre sélection passe par une première année de médecine, battus pour la reconnaissance qui nous est due, battus pour que nos conditions d'études soient les meilleures possibles, pour que nous puissions dire que notre formation soit la plus optimale possible...

Aujourd'hui, il y a toujours tant à faire : nous intégrer de façon pérenne et autonome à l'Université, régulariser nos aides sociales, améliorer notre représentativité étudiante, améliorer notre bien-être pendant ces études, ouvrir notre réseau vers l'international et communiquer encore et toujours sur nos études et sur notre futur métier.

Aujourd'hui nous rassembler est plus facile, nous l'avons vu lors des dernières manifestations professionnelles et nous avons un potentiel extraordinaire mais n'oubliez pas que rien de cela ne serait possible sans vos associations locales d'étudiants sages-femmes. N'oubliez pas que vous pouvez être membre des ces associations...

N'oubliez pas que l'Anesf, c'est VOUS !

Joyeux anniversaire l'Anesf ! On se verra dans 25 ans...

Cédric Picaud,
Président



Sommaire

> Compétences gynécologiques des SF page 5
> Démographie des SF page 6
> PPL Poletti page 8
> La Responsabilité Civile et Pénale de la SF page 10
> International day of the midwife page 12
> Retour sur le SNEE page 14

Dossier : 25 ans de l'Anesf

> Historique page 16
> La vision du CNOSF page 18
> La MACSF et l'Anesf page 20
> EPP du congrès 2012 page 21

Associatif

> Des étudiants au Vietnam page 22
> Focus : Poitiers page 24

> Culture page 26
> Horoscope page 28
> Spécial été : Rafermis toi en 10 minutes ! page 30
> Jeux page 31

Directeur de Publication : Cédric Picaud
Co-directeur de publication : Rémi Horeau
Réalisation : Rémi Horeau
Remerciements : Mademoiselle Caroline, Marie-Cécile Moulinier et le CNOSF, Christian Roux, Fiona Decou et tout le bureau d'IEFO, Katherine Ryan et l'AESF Poitiers, Hugo Souêtre et l'ANESTAPS, Jean Vilanova, Constance Vincent, Cédric Picaud, Clémence Pachot, Eva Kasprzyk, Orianne Louveau, Julien Guermont, Wensie Live Ming Chu, Ariane Loup, Marie Pillière, Manuel Terju, Joseph Baboin et tous nos partenaires.
Les annonceurs sont seuls responsables du contenu de leurs annonces.
L'Engagement est imprimé par L'Imprimerie des Hauts de Vilaine - BP 52179 - 35221 Châteaubourg Cedex
Dépôt Légal Juin 2012

Engagement11.indd 3
13/06/2012 21:39:04

Planification de la naissance

La femme au coeur de son corps

IX ème Congrès

de l'association nationale des étudiants sages-femmes



Pour tous renseignements

Chargé de communication :
Rémi Horeau
Tél : 06.82.91.40.80
communication@anesf.com

Contact IEFO :
Fiona Decou
fiona.decou@gmail.com

anesf.com/iefo

IEFO
Il était une fois dans l'Ouest

anesf

MACSF
Université Bordeaux Segalen
Gironde Conseil général gironde.fr
MNH La mutuelle de la santé et du social
Les services de la vie étudiante Aquitaine CROUS Bordeaux
Bordeaux
Groupe Pasteur Mutualité
La médicale assure les professionnels de santé
BNP Paribas
Bordeaux Étudiants Sages-Femmes

Engagement11.indd 4 13/06/2012 21:39:11

< Compétences gynéco
> Démographie des SF
> PPL Poletti
> La RCP de la SF
> Journée de la SF
> Retour sur le SNEE
Dossier 25ans de l'Anesf
> Historique
> La vision du CNOSF
> La MACSF et l'Anesf
> EPP du congrès 2012
> Vietnam
> Focus : Poitiers
> Culture
> Horoscope
> Spécial été
> Jeux

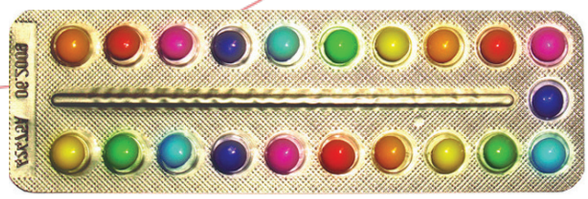
Compétences gynécologiques des sages-femmes : la loi, la pratique

Depuis la loi HSPT du 21 juillet 2009, l'exercice de la profession de sage-femme peut comporter la réalisation de consultations de contraception et de suivi gynécologique de prévention, sous réserve que la sage-femme adresse la femme à un médecin en cas de situation pathologique. Les sages-femmes peuvent donc effectuer le suivi de toutes les femmes en bonne santé et non pas seulement pendant ou après une grossesse. Elles réalisent ainsi les frottis cervico-vaginaux de dépistage et prescrivent tous les examens complémentaires nécessaires au bon suivi de celles-ci.

Elles ont aussi la possibilité de proposer différentes méthodes contraceptives à leurs patientes. En effet, les sages-femmes peuvent prescrire les contraceptifs locaux et hormonaux, les contraceptifs intra-utérins ainsi que les diaphragmes et les capes. Elles sont également habilitées à effectuer la première pose du diaphragme ou de la cape, l'insertion, la surveillance et le retrait du dispositif intra-utérin ainsi que la pose de l'implant.

Cependant, le laboratoire qui commercialise le Nexplanon a indiqué qu'au regard du Résumé des Caractéristiques du Produit (RCP) de ce médicament, seuls les médecins étaient habilités à insérer ces implants contraceptifs. Il semblerait donc, d'après ce RCP, que les sages-femmes ne soient pas en mesure de les poser. Le Conseil National de l'Ordre des Sages-Femmes travaille actuellement en étroite relation avec l'Agence Française de Sécurité Sanitaire des Produits de Santé (Afssaps) - devenue depuis le 30 avril l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament (ANSM) - et le Ministère de la santé afin de remédier au plus vite à ce qui semble aller à l'encontre des récentes évolutions des droits des sages-femmes en matière de contraception.

Clémence Pachot,
Vice-Présidente en charge de l'Enseignement Supérieur



Une ESF aux urgences gynécologiques de la maternité de la Conception à Marseille.

Déroulement du stage :

7 gardes de 12 h sur une période de 15 jours, seul ou avec un autre étudiant et un externe. On suit les deux internes de médecine générale présents.

Au début, on fait l'accueil de la patiente, puis un premier interrogatoire seule pour se faire une idée du diagnostic. Puis on fait un deuxième interrogatoire avec l'interne, on discute du diagnostic et on passe à l'examen clinique de la patiente pour enfin discuter ensemble de la prise en charge de la patiente.

Dans l'ensemble, les gardes sont enrichissantes car on nous demande notre avis et on est écouté. Les internes avec qui j'étais en garde étaient plutôt contents d'avoir des étudiants sages-femmes et reconnaissaient que nous avons certaines connaissances qu'ils n'ont pas.

Actes réalisés durant le stage :

Des échographies !!!! , TV, examens au spéculum, FCV sont les examens cliniques de base des patientes qui se présentent. Ensuite retrait d'implant, prescription de contraceptifs, tests de grossesse ...

Pour le TV ou l'examen sous spéculum rien de nouveau mais l'échographie c'était une grande première ! (sur une grossesse arrêtée ce qui a enlevé beaucoup de ma joie à ce moment là).

Participation au diagnostic et à la thérapeutique :

Enorme !!! Comme dit plus haut, notre avis est pris en compte et si l'on se trompe ils sont là pour nous corriger et c'est pareil pour la prise en charge. Ils nous considèrent comme des futurs professionnels qui auront des compétences gynécologiques comme eux avec les mêmes responsabilités, d'ailleurs ils n'ont pas mal pris que je les contredise.

Regard sur ta formation en gynécologie :

Au début j'avais un peu peur. Etant donné que j'étais au tout début de ma M1, ma formation se limitait à la contraception, les infections génitales, les fausses couches, les IVG et les suites de couches pathologiques. En fait, ils étaient très contents des connaissances que j'avais et finalement tout s'est bien passé. Depuis, ma formation s'est complétée.

Eva Kasprzyk
Vice-Présidente en charge des Questions Sociales

Engagement11.indd 5 13/06/2012 21:39:12

La démographie des sages-femmes en France

Entre 1990 et 2010, le nombre de sages-femmes a presque doublé en France avec 18 835 sages-femmes enregistrées au Répertoire Partagé des Professions de Santé (RPPS) au 1er janvier 2011. Cette évolution est liée notamment à l'élévation du Numérus Clausus (NC), passé de 663 places en 1990 à 1015 places en 2012. Bien que celui-ci n'a pas réellement augmenté depuis plusieurs années (après une évolution à 1017 places en 2011, il a été ramené à 1015 places cette année), on observe qu'il est de plus en plus difficile pour les jeunes diplômés de trouver un emploi à la fin de leurs études.

Une profession jeune et majoritairement hospitalière

La part des sages-femmes de plus de 55 ans est faible comparée à d'autres professions : de 11% pour les sages-femmes, elle s'élève à 33% pour les gynécologues-obstétriciens, 37,6% pour les médecins généralistes. Il s'agit donc d'une profession jeune dont la démographie ne semble pas menacée. De plus, le taux de renouvellement estimé (nombre de jeunes diplômés pour un départ de sage-femme) se situe autour de 222%, variant de 145% en Aquitaine à 1113% dans le Limousin. Le nombre de sages-femmes devrait donc continuer à augmenter ces prochaines années si le NC reste identique.

74% de la profession exerce en milieu hospitalier, qui est l'orientation privilégiée des jeunes diplômés. Au premier janvier 2011, 3 250 sages-femmes libérales sont répertoriées en France, soit 18%, avec une progression de 7% par an entre 2000 et 2010. Selon les projections de la Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques (DREES), le nombre de sages-femmes libérales devrait donc atteindre une sage-femme sur trois en 2030 du fait du renforcement de leur rôle de professionnel de premiers recours et de la diminution du nombre de gynécologues libéraux.

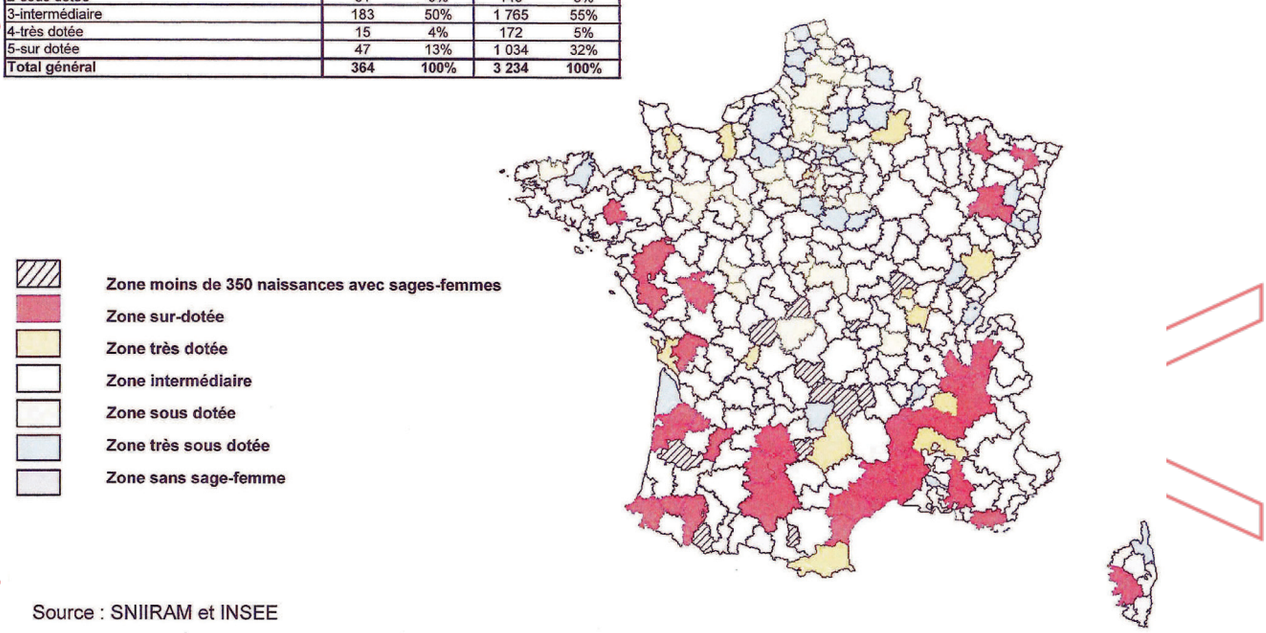
Il semble néanmoins difficile pour les jeunes diplômés de s'installer en libéral à la sortie des études du fait du peu de place laissé à l'exercice libéral au sein de la formation d'une part, et de l'apport financier nécessaire d'autre part.

Un nombre de maternité en diminution

Suite aux derniers plans de périnatalité, on observe une diminution du nombre de maternité en France : de 653 en 2002, elles sont au nombre de 526 en 2012, soit une diminution de près de 20%. En parallèle, on observe une augmentation du nombre de naissances : d'environ 790 000 en 2002 à 830 000 en 2010 (augmentation de près de 5%). Il en découle logiquement une augmentation du nombre d'accouchements par maternité, mais également par sage-femme.

Niveau de dotation des zones d'emplois en sages-femmes libérales en 2010

	Nb de ZE		Nb de sages-femmes libérales en 2010	
Moins de 350 naissances domiciliées par ZE	15	4%	16	0%
0-sans sage femme	42	12%	0	0%
1-très sous dotée	31	9%	98	3%
2-sous dotée	31	9%	149	5%
3-intermédiaire	183	50%	1 765	55%
4-très dotée	15	4%	172	5%
5-sur dotée	47	13%	1 034	32%
Total général	**364**	**100%**	**3 234**	**100%**



Source : SNIIRAM et INSEE

Engagement11.indd 6 13/06/2012 21:39:17

Une régulation de l'installation en libéral

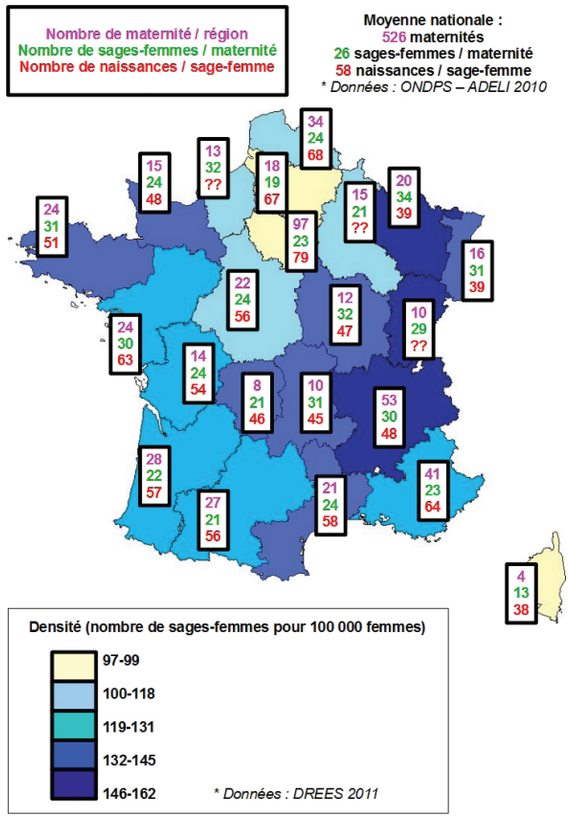
Cette année, un amendement à la convention que peuvent signer les sages-femmes libérales avec l'Union Nationale des Caisses d'Assurances Maladies (UNCAM) a été négocié. Cette convention régit les cotations des actes et permet le remboursement des patients. Outre une revalorisation de certains actes, des mesures incitatives et restrictives à l'installation ont été ajoutées ainsi à la convention, faisant des sages-femmes la première profession médicale à expérimenter les mesures restrictives. De la même manière, ces mesures ont été imposées récemment aux professions d'infirmiers, de kinésithérapeutes et d'orthophonistes.

Ainsi, les sages-femmes souhaitant désormais s'installer en libéral ne pourront plus le faire dans certaines zones considérées comme étant sur-dotées. En parallèle, dans les zones sous-dotées, les sages-femmes pourront bénéficier d'aides à l'installation :

> 3 000 € par an pendant trois ans de participation à l'équipement du cabinet

> Participation de l'assurance maladie aux cotisations dues au titre des allocations familiales à hauteur de 5,4%

Orianne Louveau
Vice-Présidente en Charge de la Démographie et de la Santé Publique



Sources :

> *Etudes et Résultat n°791 – mars 2012. DREES. La profession de sage-femme : constat démographique et projections d'effectifs.*

> *Série statistiques n°158 – juillet 2011. DREES. Les professions de santé au 1er janvier 2011.*

> *Etat des lieux de la démographie de sages-femmes. ONDPS. Compte-rendu de la réunion du 30 janvier 2012.*

> *Arrêté du 12 mars 2012 portant approbation de l'avenant n°1 à la convention nationale des sages-femmes libérales. www.legifrance.gouv.fr*

> *Rapports de la Cour des Comptes : La politique de périnatalité (2006) et Le rôle des sages-femmes dans le système de soins (2011).*

Engagement11.indd 7 13/06/2012 21:39:17

> Compétences gynéco
> Démographie des SF
< PPL Poletti
> La RCP de la SF
> Journée de la SF
> Retour sur le SNEE
Dossier 25ans de l'Anesf
> Historique
> La vision du CNOSF
> La MACSF et l'Anesf
> EPP du congrès 2012
> Vietnam
> Focus : Poitiers
> Culture
> Horoscope
> Spécial été
> Jeux

Proposition de loi Poletti

Les études de sage-femme sont en pleine mutation ! Mais, grâce à l'Engagement, vous ne le savez que trop bien ! Les 3 grandes évolutions, qui s'articulent entre elles, sont la mise en place du LMD[1] pour les études de santé, l'intégration universitaire de la filière sage-femme, et le transfert des bourses aux Crous[2]. Nous allons ici vous les re-préciser, en insistant sur les obstacles rencontrés, et vous présenter la proposition de loi qui a pour objectif d'apporter de nouvelles solutions.

LMD : un programme des études rénové

Tout d'abord le programme est engagé dans une refonte totale pour obéir aux normes du processus LMD. À cet effet, la Paces[3] a été lancée en 2010, la première promotion de L2[4] des études maïeutiques, médicales, odontologiques et pharmaceutiques achève bientôt son année et elle verra en septembre la mise en place de la L3[5]. Ainsi, les sages-femmes diplômées en 2015 sortiront après 5 ans d'études avec un DE[6] de sage-femme conférant le grade de master permettant une reconnaissance universitaire et européenne toute nouvelle !

Pour rappel, les grades de licence, master et doctorat sont ces étranges bêtes qui ressemblent un peu à trois étiquettes uniques qui sont collées sur tous les diplômes (de niveau bac+5 pour le grade master). Cette même étiquette pour tous ces diplômes permet aux employeurs (pour un emploi) et aux universités (pour une réorientation ou une poursuite d'études) de tout de suite cibler le niveau de la personne (technicien pour la licence, ingénieur pour le master, chercheur pour le doctorat ou encore directeur de recherche) et ses compétences générales (réalisation d'un projet, anglais, informatique, communication...).

Le déménagement des écoles ou intégration à l'Université

Parallèlement à cette évolution du contenu de la formation, la communauté des sages-femmes demande depuis 10 ans la rénovation des structures de formation, ceci par le biais de l'intégration de nos écoles hospitalières au sein des universités. Mais vous le savez déjà ! Malheureusement, ce grand projet peine à avancer. Les principaux problèmes rencontrés sont le statut des enseignants sages-femmes, la tutelle des régions et la floraison de départements de Maïeutique dans des UFR[7] de Médecine.

En effet, si nous voulons intégrer nos écoles hospitalières à l'Université, il va falloir transférer le budget, le programme, les étudiants, voire les murs. Cela est techniquement faisable. Mais les enseignants aussi doivent suivre et c'est là que le bât blesse. Qui enseigne aujourd'hui dans les écoles de sages-femmes ? Des médecins (qui ont en général la possibilité d'enseigner à l'Université), des internes (dont les enseignements devront a priori être assurés par des médecins), des universitaires (sociologues, épidémiologistes, juristes...), des libéraux (qui interviennent ponctuellement et qui pourront continuer à le faire à l'Université) et surtout des sages-femmes enseignant(e)s qui doivent l'entièreté de leur service à l'hôpital ! Se pose donc la question de leur statut pour exercer à temps plein à l'Université +/- à l'hôpital...

Concernant la tutelle régionale, et sans présumer de leur bonne volonté, les régions sont souvent un obstacle car elles représentent un acteur supplémentaire dans le processus et car elles sont l'actuel financeur de la formation (depuis la loi de décentralisation de 2004), ce qui a pour conséquence leur exigence de ne pas voir leur argent servir à autre chose qu'à la formation des sages-femmes, mais aussi, pour certaines régions, leur souhait de garder cette formation et son budget qui n'est parfois pas utilisé en totalité...

Enfin, les départements de Maïeutique d'une UFR de Médecine représentent une solution de simplicité, de rapidité mais aussi, pour certains médecins, une solution permettant de maintenir la formation des sages-femmes sous leur responsabilité. Et cette forme d'intégration nous fait craindre la perte de notre indépendance, de notre identité professionnelle, de nos enseignants sages-femmes et de notre pouvoir dans la construction de notre projet de formation.

Transfert des bourses, pour l'égalité des chances

L'Anesf demande également le transfert des bourses des étudiants sages-femmes de la Région vers l'État. Ainsi le réseau des Crous doit devenir le financeur et le gestionnaire de nos bourses.

Effectivement, les étudiants sages-femmes (de la 2ème à la 5ème année d'études) perçoivent des bourses de la part des régions. Nous constatons que les critères d'attribution de ces bourses sont moins justes que pour celles des Crous; en effet, elles ne prennent en compte que le revenu des familles. Ce qui a entre autres pour conséquences le fait qu'un étudiant X bénéficie souvent d'une bourse d'un ou de deux échelon(s) inférieur(s). Si nous faisons la comparaison avec les étudiants en Médecine, Odontologie et Pharmacie (avant l'internat), qui ont une formation sur le même modèle que la nôtre, eux peuvent accéder aux bourses des Crous ! Par ailleurs, les montants des bourses sont fréquemment, à échelon égal, moins élevés. Les échelons 6 et 0 n'existent pas, en général, aux régions. Et enfin, le montant des bourses des Crous est réévalué tous les ans !



Engagement11.indd 8 13/06/2012 21:39:18

Face à ces constats, la députée Bérengère Poletti (UMP, Ardennes) et plusieurs de ses collègues, ont déposé le 22 décembre 2011 à l'Assemblée nationale la proposition de loi n°4134 relative à l'universitarisation des études des sages-femmes ! Ce texte vise à accélérer ce processus d'intégration universitaire en solutionnant les obstacles rencontrés quotidiennement, et à envisager le transfert des bourses des étudiants sages-femmes des régions vers les Crous. Cette PPL[8] est constituée de 6 articles et nous allons vous expliquer leur contenu.

> Articles 1 et 2 : Les deux premiers articles proposent de re-transférer la compétence de former les sages-femmes de la Région vers l'État, dans le but de pallier cet obstacle que constitue la tutelle régionale. Par ailleurs, il est précisé que l'intégration à l'Université des écoles de sages-femmes devra se faire, d'une part, au plus tard à la rentrée 2013 et, d'autre part, sous la forme d'une école universitaire ou d'un institut universitaire ou d'une UFR Maïeutique, formes d'intégration que l'Anesf plébiscitent.

> Article 3 : Cet article propose tout simplement l'octroiement de bourses aux étudiants sages-femmes par les Crous et non plus par les régions.

> Article 4 : Cet article est un article de forme et propose la création d'un chapitre sur les études maïeutiques dans le code de l'Éducation.

> Article 5 : La disposition principale de cet article est l'ouverture de la réflexion sur la création d'un nouveau statut pour les sages-femmes enseignant(e)s qui leur permettrait l'exercice à la fois à l'Université mais aussi à l'hôpital.

> Article 6 : Enfin, ce dernier article est un article budgétaire et il prévoit que les éventuelles dépenses engendrées par cette PPL seront compensées par une augmentation des taxes sur les tabacs. Pour rassurer les fumeurs, cette PPL devrait entraîner une baisse des dépenses publiques et, quand bien même elle serait coûteuse, elle le serait très faiblement et l'augmentation du prix du tabac serait imperceptible !

Et maintenant que va-t'il advenir de cette proposition de loi ?

Elle vient juste d'être déposée et n'en est donc qu'au début du processus législatif. Son étude commencera à la reprise des travaux des députés, après les élections législatives, vraisemblablement en juillet. Voici le chemin qu'elle devra suivre : tout d'abord il y aura une lecture à l'Assemblée nationale puis au Sénat, voire une seconde dans chaque assemblée. Chaque lecture dans chaque assemblée comprend une étude en commission (regroupement de parlementaires spécialisés sur un thème) a priori celle des affaires sociales, puis d'une étude en séance publique rassemblant tous les parlementaires.

Enfin, quand les deux assemblées se sont entendues sur le texte, il est promulgué par le Président de la République française.

Même si le processus est clair, l'avenir de cette PPL est incertain. Les parlementaires sont libres de modifier ce texte à loisir ; ils sont libres de le rejeter complètement ; ils sont libres de le vider de toute son essence. Par ailleurs, nous ne savons pas si la majorité de l'Assemblée nationale va changer, nous ne savons pas si le jeu politique entravera l'adoption de cette PPL, nous ne savons pas combien de temps dureront les débats.

Bref, beaucoup d'incertitudes, mais cela en vaut la peine! Nous ne manquerons pas de vous informer de l'avancée de ce texte réjouissant !

Julien Guermont,
Chargé des relations institutionnelles

Références:

> Dossier législatif de la proposition de loi n°4134 relative à l'universitarisation des études des sages-femmes : http://www.assemblee-nationale.fr/13/dossiers/universitarisation_etudes_sages_femmes.asp

> Contribution de l'Anesf : http://anesf.com/wp/?p=1553

Index:
[1] LMD: License-Master-Doctorat
[2] Crous: Centre Régional des Oeuvres Universitaires et Scolaires
[3] Paces: Première Année Commune aux Études de Santé
[4] L2: 2e année de Licence
[5] L3: 3e année de Licence
[6] DE: Diplôme d'État
[7] UFR: Unité de Formation et de Recherche, anciennement « faculté »
[8] PPL: ProPosition de Loi

Engagement11.indd 9 13/06/2012 21:39:18

La Responsabilité Civile et Pénale de la Sage-Femme

Par Jean VILANOVA – Juriste – La Médicale

La jurisprudence en matière de responsabilité médicale s'avère aujourd'hui résolument compassionnelle. En d'autres termes, plus attentive à la situation des victimes d'accidents médicaux. La faute du praticien y tient parfois une place peu importante. C'est alors la gravité du préjudice subi par le patient qui tend à engendrer le processus d'indemnisation, quitte pour cela à contourner une orthodoxie juridique vieille de plusieurs décennies. Certes, le phénomène n'est pas nouveau. Mais il tend désormais à embrasser l'acte de soins dans sa globalité et a fait l'objet d'une approche voisine sinon commune de la part de la Cour de cassation et du Conseil d'Etat. Aujourd'hui la loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé tend certes à réhabiliter le concept de faute. Nous verrons si ce texte apparaît comme un retour à l'orthodoxie en matière de responsabilité civile.

La sage femme est bien entendu partie prenante de cette problématique. Elle occupe en effet une place centrale au sein de la sphère de soins. Elle doit allier un haut de niveau d'expertise professionnelle à une écoute permanente du patient. Au quotidien, le technique rejoint ici l'humain alors même que d'aucuns croyaient ces deux aspects difficilement conciliables. Ils avaient tort.

C'est pourquoi la sage femme aspire à une reconnaissance de la place que lui confère sa compétence multiforme. Aux yeux des patients, du grand public comme de l'ensemble de la sphère de soins c'est, nous semble-t-il, chose gagnée depuis longtemps. Rares en effet sont les professions à bénéficier d'une image aussi justement flatteuse.

Responsabilité civile :

> Le contrat de soins

En matière civile, c'est-à-dire pour les praticiens qui exercent à titre libéral « ... Il se forme entre le praticien et son patient, un véritable contrat comportant pour le praticien l'engagement, sinon, bien évidemment, de guérir le malade... du moins de lui donner des soins, non pas quelconques, mais consciencieux, attentifs et réserves faites de circonstances exceptionnelles, conformes aux données actuelles de la Science. »

Il s'agit du fameux arrêt Mercier rendu le 20 /05 /1936 par la Cour de cassation, arrêt qui pose les bases du droit médical moderne. La relation de soins passe du domaine délictuel au domaine contractuel. Au titre de ce contrat, chacun s'engage vis à vis de l'autre :

- le patient à régler - s'il le peut - les honoraires du praticien ;
- le praticien à satisfaire à son obligation de moyens en mobilisant tous les moyens techniques, intellectuels et humains à sa disposition pour tenter d'atteindre l'objectif poursuivi d'une naissance sans préjudice. L'échec ne lui sera reproché que s'il résulte d'un manquement à son obligation de moyens.

> Le triptyque « faute – préjudice – lien de causalité »

A l'instar des autres professions de santé, la responsabilité de la sage femme repose sur la matérialité du triptyque «faute - préjudice -lien de causalité».

- Elle commet une faute dans l'exercice de son art, faute dont il appartient à la patiente ou à ses ayants droit d'apporter la preuve sauf en cas d'infection nosocomiale ou de dommage occasionné du fait du défaut d'un produit de santé.
- Ladite patiente ou son enfant subit un préjudice réel, certain et évaluable.
- Un lien de causalité existe entre la faute et le préjudice : « il y a préjudice parce qu'il y a faute. »

La pratique hospitalière relève quant à elle des règles du droit administratif dont l'instance suprême est le Conseil d'Etat. A ce titre, si la sage femme qui exerce à l'hôpital répond d'une obligation de moyens identique à celle de sa consœur libérale, c'est l'hôpital qui assume la réparation de la faute commise par son agent.

Mais quel que soit le statut considéré, libéral ou hospitalier, l'existence d'une faute dans l'acte de soins apparaît comme la première des conditions ouvrant droit à indemnisation du dommage occasionné à la patiente ou à son enfant.

Cette situation crée une relation fortement inégalitaire entre la victime de l'accident médical et le ou les membres de la sphère de soins ou de l'équipe soignante responsables éventuels de cet accident. A cette victime, en effet, d'assumer la charge du procès, son coût et surtout, de rapporter la preuve de la faute.

> Typologie de la faute commise par la sage-femme

La responsabilité de la sage femme est recherchée dans les deux cas de figure suivants :

- les accidents maternels (hémorragie du post-partum…);
- les accidents chez l'enfant (décès in utero, décès à la naissance, ruptures utérines, retards d'appel de l'obstétricien après mise en évidence d'anomalies du rythme cardiaque du fœtus, non dépistages d'anomalies du rythme cardiaque…).

La médicale
assure les professionnels de santé

Engagement11.indd 10 13/06/2012 21:39:18

Responsabilité pénale :

C'est un autre versant de la responsabilité professionnelle. Si un procès au civil est, en soi, pénible, l'assignation au pénale peut quant à elle s'avérer franchement traumatisante.

> Typologie de la faute en matière de justice pénale

La responsabilité pénale présuppose une infraction à la loi. Le contrevenant en répond personnellement, y compris s'il exerce au sein d'un hôpital public. Les principales fautes pénales pouvant être reprochées à la sage femme dans le cadre de ses fonctions sont l'homicide par imprudence, la non-assistance à personne en péril, la violation du secret médical.

Différence responsabilité civile/responsabilité pénale :

	Reponsabilité civile	Responsabilité pénale
Source	Dommage dû à une faute	Infraction (violation d'un texte légal)
Règle	Sauf exceptions, pas de responsabilité sans faute, préjudice et causalité	Pas d'infraction sans texte
Sanctions	Réparation du dommage -Assurable-	Amende, prison -Non assurable-
Juridictions	Tribunal d'Instance Tribunal de Grande Instance Cour d'Appel Cour de Cassation (chambre civile)	Tribunal de Police Tribunal Correctionnel Cour d'Appel Cour d'Assises Cour d'Appel Cours de Cassation (chambre criminelle)
Mission	Respect des biens d'autrui	Respect de l'Ordre public

Que conclure ?

La responsabilité médicale est aujourd'hui au centre de vastes enjeux qui dépassent de beaucoup le « simple » contexte juridique. Une évidente pression s'exerce aujourd'hui sur les professions de santé confrontées au fantasme de la négation du risque. Il y a d'évidence un important travail pédagogique à effectuer en direction du grand public. Tout cela rend d'autant plus important la qualité de la relation avec la patientèle. Plus que jamais, la confiance réciproque est à l'ordre du jour. En effet, la réclamation du patient ou de ses ayants droit souligne très souvent ce qui est perçu, à tord ou à raison comme une carence relationnelle. Il convient de garder en mémoire durant toute une carrière ce précepte.

LA RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE DES SAGES FEMMES

La jurisprudence de la Cour de cassation nous donne des exemples de sinistres mettant en cause la Responsabilité Civile Professionnelle des sages-femmes.

La jurisprudence de la Cour de cassation (4 décisions) :

> Arrêt du 30/10/1995 (C.cass.1ère Civ.)

La Cour condamne une sage-femme à verser des dommages-intérêts pour avoir procédé à un monitorage sans appeler le médecin-de garde. Dans cette affaire Battaglia, la Cour de cassation s'était fondée sur le Code de déontologie des sages-femmes qui leur reconnaît une indépendance professionnelle véritable.

> Arrêt du 07/07/1998 (C.cass.1ère Civ.)

Différentes fautes ont concouru en l'espèce à la réalisation du préjudice de l'enfant (atteint de lésions neurologiques) : la faute du médecin-obstétricien qui devait veiller à ce que soit réalisé un partogramme ; la faute de la sage-femme qui a administré à la parturiente une médication à trop forte dose qui n'avait pas été prescrite par un praticien seul habilité à le faire ; la faute de la clinique pour défaut d'organisation en ne donnant pas une formation suffisante à ses salariées sages-femmes quant à la lecture du tracé de monitoring.

La Cour de cassation confirme la décision de la Cour d'appel de Bordeaux condamnant par moitié la clinique et le praticien. Elle considère par ailleurs la clinique tenue de réparer les fautes commises par sa sage-femme salariée sans pouvoir se retourner contre cette dernière , en l'absence d'acte de malveillance de sa part.

> Arrêt du 20/06/2000 (C.cass.1ère Civ.)

Cette décision rappelle les domaines de compétence respectifs du médecin et de la sage-femme : un médecin accoucheur n'est pas tenu de suivre l'état d'une parturiente dès son entrée en clinique, dès lors que celle-ci est sous la surveillance d'une sage-femme, ce qui relève de la compétence professionnelle de cette dernière.

> Arrêt du 10/07/2002 (C.cass.1ère Civ.)

Dans cette affaire, la sage-femme chargée d'exercer la surveillance monitorée du fœtus, par délégation du gynécologue-obstétricien, avait fait une interprétation erronée des signes de souffrances fœtales. Elle avait par ailleurs fourni au praticien des indications rassurantes l'ayant conduit a décidé un accouchement par les voies naturelles alors qu'une césarienne s'imposait. L'enfant est atteint d'une encéphalopathie majeure.

La Cour de cassation condamne le praticien pour erreur de diagnostic entraînant une perte de chance, pour l'enfant de naître indemne de toute lésion.

Engagement11.indd 11 13/06/2012 21:39:19

Journée internationale de la sage-femme

"The World Needs Midwives Today More Than Ever"

Dans les années 1980, à partir de suggestions des associations membres de l'International Confederation of Midwives, est née l'idée de célébrer les sages-femmes. Ainsi, c'est en 1992 que l'initiative fut formellement lancée déclarant le 5 mai comme la «Journée internationale de la sage-femme».
L'objectif de cette journée est de célébrer les sages-femmes, sensibiliser et faire prendre conscience de l'importance du travail de celles-ci auprès du grand public.

La Journée Internationale de la Sage-Femme est également l'occasion pour chaque sage-femme de se pencher sur sa propre situation mais également celle de ses consœurs, d'établir de nouveaux contacts au sein et en dehors de la profession de sage-femme, et d'élargir les connaissances du rôle indispensable des sages-femmes dans le monde.

Retour sur les évènements et thèmes des années passées mis en œuvre par l'ICM:

International Confederation of Midwives

Strengthening Midwifery Globally

2004 — "Midwives, a voice for healthy families"

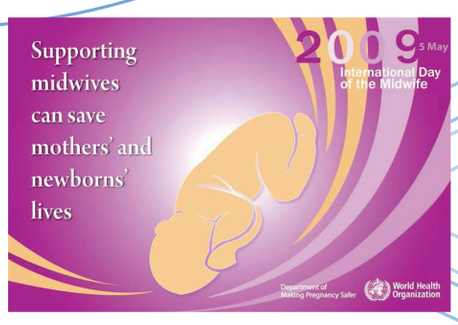
2005 — "Midwives and women, a partnership for health"

2006 — "The world needs midwives, now more than ever. The world recognises that without you, there can be no safe motherhood." Khama Rogo, spécialiste de la santé à la Banque Mondiale

2007 — "Midwifery: a worldwide commitment to women and the newborn"

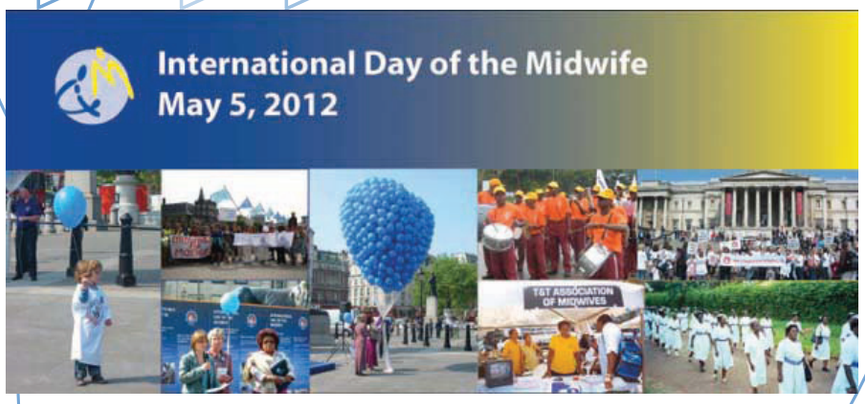
2008 — Appel aux gouvernements pour remédier à la pénurie de sages-femmes afin d'améliorer la santé de la femme et réduire la mortalité infantile, en effectuant des versements au Fonds d'affectation spéciale pour la santé maternelle et en prêtant assistance aux sages-femmes dans leurs communautés.

2009



Engagement11.indd 12 13/06/2012 21:39:19

> Compétences gynéco
> Démographie des SF
> PPL Poletti
> La RCP de la SF
< Journée de la SF
> Retour sur le SNEE
Dossier 25ans de l'Anesf
> Historique
> La vision du CNOSF
> La MACSF et l'Anesf
> EPP du congrès 2012
> Vietnam
> Focus : Poitiers
> Culture
> Horoscope
> Spécial été
> Jeux





«This year marks a significant recognition of the absolute necessity to grow a strong global midwifery workforce» said ICM president, Bridget Lynch.

« Midwives save lives » 'Prescribe a midwife' and save the lives of pregnant women and their babies » says Professor Gamal I Serour, Président de la Fédération Internationale des Gynécologues-Obstétriciens (FIGO).

2010 2011 2012

« Road to Durban ». L'année dernière, de nombreuses sages-femmes, notamment les associations membres de l'ICM, entourées de leurs partisans à travers le monde, sont descendues dans les rues, se promenant dans les communautés locales. Cette marche fut la première étape d'un évènement qui s'acheva à Durban. Le but était de renforcer l'engagement à la lutte contre les inégalités mondiales de la mortalité maternelle et néonatale, et mettre ainsi en évidence les enjeux locaux dans la prestation de services des sages-femmes.



En adoptant les Objectifs du Millénaire pour le Développement en septembre 2000, l'Assemblée Générale des Nations Unies avait fait un pas de géant en vue d'améliorer la santé des femmes et des enfants à travers le monde et particulièrement dans les pays en développement, où les besoins sont les plus aigus.
L'ensemble des pays membres avaient pris l'engagement de cibler un ensemble de mesures réalisables d'ici 2015 : notamment de réduire de deux tiers la mortalité des enfants de moins de cinq ans et de réduire de trois quarts la mortalité maternelle.

Douze ans plus tard …

>340 000 femmes meurent chaque année au cours de la grossesse ou suite à des complications survenues pendant l'accouchement.

>Ces décès sont presque tous partagés entre l'Afrique et l'Asie, qui représentent à eux-seuls 95% de la mortalité maternelle.

>Dans l'immense majorité des cas, la mortalité maternelle est évitable si les femmes ont accès à des soins avant et pendant l'accouchement.

>Autre conséquence dramatique de la carence des soins pendant la grossesse ou l'accouchement, des millions de femmes continuent de vivre avec des séquelles invalidantes et infamantes, notamment la fistule obstétricale. Ici aussi, la grande majorité de ces infirmités pourrait être évitée.

Sites :

>http://www.unicef.fr/contenu/actualite-humanitaire-unicef/les-objectifs-du-millenaire-pour-le-developpement-omd-2005-09-14

>http://www.un.org/fr/millenniumgoals/

>http://www.internationalmidwives.org/

>http://www.waha-international.org/?about-us=243

Wensie Live Ming Chu
Vice Présidente en charge
des relations internationales

Engagement11.indd 13 13/06/2012 21:39:25

Retour sur le SNEE 2012 de la FAGE

Le SNEE, Séminaire National des Elus Etudiants de la FAGE (Fédération des Associations Générales Etudiantes), s'est tenu les 30, 31 mars et 1er avril derniers réunissant à Valenciennes 150 élus étudiants de toute la France et de toutes filières de l'enseignement supérieur.

Ce séminaire est avant tout un espace d'échanges entre étudiants pour la plupart fraîchement élus, cette année, dans les conseils centraux des universités de France. Le réseau associatif de la FAGE a pu bénéficier de ces trois jours pour se former aux grandes actualités de l'enseignement supérieur et des affaires sociales afin de commencer au mieux leur mandat d'élu et de représentant des étudiants de leur université respective.



Cette année universitaire, ponctuée par les élections centrales à travers la France, a permis à de nombreux étudiants d'accéder aux sièges des Conseils d'Administration (CA), des Conseils des Etudes et de la Vie Universitaire (CEVU) et des Conseils Scientifiques (CS) de leur université.

Il est donc essentiel pour eux de pouvoir être formés sur les actualités de l'enseignement supérieur et de la recherche, de comprendre les enjeux des PRES (Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur) et des fusions ainsi que des notions du maillage territorial. Le processus de Bologne, ses avantages et ses contraintes, ont également été abordés.

Comprendre les enjeux parfois politiques ou sociologiques de l'enseignement supérieur est aujourd'hui primordial pour tout élu, représentant de chaque étudiant de son université, afin de siéger au mieux au sein du conseil. C'est pourquoi, les élus ont pu assister et participer à un colloque ayant pour thème le financement de l'enseignement supérieur et notamment la question de la hausse des frais d'inscription.

Un élu étudiant, c'est aussi un acteur de son université, un acteur de son association, un acteur du réseau de la FAGE. Ainsi, tous les élus ont été amenés à réfléchir lors de groupes de travail sur les positions que la FAGE défendra dans les instances nationales, comme les frais d'inscription ou les aides sociales étudiantes.



Le SNEE est aussi un espace d'échange pour les élus étudiants ; nouveaux élus et élus plus expérimentés se retrouvent, et peuvent ainsi discuter, débattre et comparer leurs enseignements supérieurs respectifs et leurs différentes problématiques universitaires. Outre la rencontre d'élus de diverses universités, c'est aussi la rencontre de nouvelles filières et de leurs études, rencontres plus qu'enrichissantes puisqu'un élu sera amené à défendre, non pas sa filière, mais bien toutes les filières de son université.

Ces trois jours intenses en formations assurées par les formateurs de la FAGE, en colloque, en débats et en échanges, se sont clos par l'Assemblée Générale de mi-mandat de la FAGE. Assemblée générale forte qui a notamment vu de nouvelles adhésions, de nouvelles prises de position pour la FAGE et son réseau, ainsi que la constitution de la liste candidate au CNESER (Conseil National de l'Enseignement Supérieur Et de la Recherche) de la FAGE.

Les nouveaux élus du réseau de l'Anesf n'ont pas manqué à cet appel, et sont venus, eux aussi, se former aux côtés de la FAGE afin de représenter au mieux les étudiants de leur université. Maintenant que le temps des formations est passé, c'est l'heure des conseils, des prises de décisions afin de défendre au mieux l'intérêt des étudiants de l'enseignement supérieur.



Ariane Loup,
Secrétaire Générale

Marie Pillière,
Vice Présidente en charge du réseau, de la formation et du développement associatif

Engagement11.indd 14 13/06/2012 21:39:27



Dossier: 25 ans de l'Anesf

> Historique de l'Anesf

> Conseil national de l'Ordre et étudiants sages-femmes, engagés conjointement pour l'évolution de la profession

> MACSFet Anesf déjà une longue et belle histoire !

> Entretien prénatal du IXe congrès de l'Anesf par IEFO.

L'Anesf fête ses 25 ans !

Cette année marque le 25ème anniversaire de l'Anesf.

A cette occasion nous consacrons le dossier de ce numéro de l'engagement à cet évènement.
L'occasion de revenir sur 25 années d'engagement pour les étudiants sages-femmes de France, 25 années de partage et d'échanges.
Ces 25 années de travail commun par les générations qui se sont succédées ont permis à notre association de prendre part activement à l'évolution de nos études afin d'arriver à ce que vous connaissez aujourd'hui.

Au fil des ans l'Anesf a su trouver sa place dans le monde de la maïeutique et a développé des liens étroits avec de nombreux organismes, du Conseil National de l'Ordre des Sages-Femmes aux partenaires financiers en passant par les diverses associations de sages-femmes professionnelles. C'est pourquoi nous avons souhaité donner la parole à ces personnes qui suivent, accompagnent et soutiennent l'Anesf depuis de nombreuses années, contribuant ainsi au développement de celle-ci.

Le IXème Congrès de l'Anesf qui se déroulera les 6, 7, 8 juillet à Bordeaux sera l'occasion de célébrer cet anniversaire. Ce sera aussi le moment de dessiner les contours du futur de l'association en élisant le nouveau bureau qui s'engagera pour un an à défendre l'intérêt des étudiants sages-femmes et à porter leurs voix auprès des instances compétentes.
Retrouvez la présentation de ce week-end qui s'annonce exceptionnel en conclusion de ce dossier.

Bonne lecture à tous
et joyeux anniversaire l'Anesf !

Rémi Horeau,
Vice Président en charge
de la communication

L'Anesf depuis 25 ans…

Nous fêterons cette année les 25 ans de l'Anesf. L'Anesf que vous connaissez tous a parcouru un long chemin avec des problématiques et des axes de travail de plus en plus ouverts et un réseau de plus en plus vaste.

L'Anesf a vu le jour le 11 août 1987, et oui, c'est un lion, à Foch réunissant des étudiants sages-femmes de Baudelocque, Foch et Grenoble. Le but de l'Anesf était alors de défendre les problématiques étudiantes et les étudiants sages-femmes au niveau national.

Ce n'est que 10 ans plus tard que la présidente Isabelle Igaro est mentionnée comme actuelle présidente de la structure. A cette époque, les étudiants commencent à prendre part activement à leurs études en ayant accès au « Conseil de perfectionnement » des écoles. Les problématiques, alors, tournaient autour du numérus clausus et de la PCEM1, déjà en expérimentation à Grenoble.

Sous le mandat de la présidente, Vanessa Follot Ekodo, en 1998-2000, les statuts sont redéfinis. Ainsi, le bureau national ne réunissait que 3 membres (Président, Secrétaire et Trésorier) élus pour 2 ans. On adhérait à l'Anesf, non via son association locale mais directement nominativement. Les jeunes diplômés pouvaient également adhérer. Le siège social était établi à Baudelocque. Au moins 2 conseils d'administration par an devaient avoir lieu.

En 1999, le réseau de l'Anesf s'agrandit comptant pas moins de 14 associations membres, dont Grenoble, Foch, Baudelocque, Nancy, Tours, Saint-Antoine, Strasbourg, Besançon, Poissy, Metz, Nantes, Toulouse et Poitiers. Un étudiant de Papeete aurait même siégé à un conseil d'administration.

Une rencontre inter-école encore inédite a été organisée le 5 mai 2000, journée de la sage-femme, sur le thème « Face au XXIème siècle, quel est l'exercice de la sage-femme ? »

Le 9 mai 2001 marque la première manifestation nationale de l'Anesf. Le ministère de la santé a reçu une délégation de 3 étudiantes sages-femmes Anne Cécile Epezyde (de Paris Saint-Antoine), Emmanuelle Pellat (de Foch) et Marion Fassy (de Baudelocque). Les revendications tournaient autour de l'accessibilité à l'école de sages-femmes via la PCEM1 et la rémunération des étudiants de deuxième phase.

C'est en 2002, sous la présidence de Valérie Bousquet que l'Anesf adhère pour la première fois à la FAGE. Les adhésions à l'Anesf ne se font désormais plus qu'indirectement par les associations locales. De plus, les membres du bureau national ne sont élus que pour un an reconductible.

Avec Prisca Wetzl, élue présidente en 2003, les postes des vice-présidents sont créés. Le siège social de l'Anesf est transféré à la FAGE. Les étudiants sages-femmes sont de plus en plus incités à participer aux Conseils centraux et Crous de leur université. De plus, l'Anesf, après sa création, adhère au CASSF (Collectif des Associations et des Syndicats de Sages-Femmes). C'est en 2004, à Lille, que le 1er Congrès national de l'Anesf est organisé.

En 2004-2005, Anne Chantry est présidente. Cette année est marquée par la loi de décentralisation qui transfère les compétences de l'Etat en matière de gestion et d'organisation des écoles de sages-femmes aux régions concernées.

Christophe Di Vicenzo est président pour le mandat 2005-2006. L'Anesf met alors l'accent sur le développement du réseau et de la formation de ses associations locales. On organise le premier week-end de formation à Montpellier. Le 3ème congrès est quant à lui organisé à Bourg en Bresse. Au sein de la FAGE, la Commission sectorielle de santé (C2S) est créée et rassemble toutes les mono-disciplinaires de santé telles que l'Anesf, l'ANEMF (médecine) ou l'UNECD (dentaire). Cette commission a pour vocation de débattre de sujets et de problématiques communes afin de permettre à la FAGE d'être force de propositions auprès des ministères et des instances.

Durant le mandat 2006-2007, Mathilde Pellissie est alors la présidente. C'est à ce moment-là que le combat de l'intégration universitaire sous forme autonome commence ainsi que la question du master de maïeutique. 2 contributions, sur le LMD et sur l'intégration universitaire paraissent. Une suite de manifestations parisiennes et en région ont lieu, grâce à quoi, une première motion de la Conférence des Présidents d'Universités (CPU) en faveur de l'intégration universitaire des écoles de sages-femmes paraît.



Engagement11.indd 16 13/06/2012 21:39:29



En 2007-2008, Myriam Khéniche est élue présidente. C'est Toulouse qui accueille le 5ème congrès de l'Anesf, le WEF devient un évènement annuel à Rouen, et 4 CA sont tenus dans différentes villes de France. Désormais, ces 6 évènements rythment chacun des mandats de l'Anesf. Cette même année, le CASSF obtient une existence juridique grâce au dépôt des statuts en préfecture. L'Anesf en est alors la trésorière. Les états généraux de l'Offre de Soin sont organisés. L'Anesf est désormais consultée par le ministère de la santé en prévision de la parution de la loi « Hôpital, patients, santé, territoires ».

Pour le mandat 2008-2009, le WEF se déroule à Nîmes et le congrès à Nancy. Les étudiants accompagnés de professionnels manifestent à nouveau pour que l'Intégration Universitaire soit incluse dans le texte de loi HPST. En effet, un amendement devait être déposé mais a été refusé par l'Assemblée Nationale. La mobilisation a poussé les Ministères de la Santé et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche à présenter cet amendement, qui a été adopté lors de la présentation de la loi au Sénat.

Lors de l'année 2009-2010, le congrès se déroule à Paris et le WEF est organisé par trois associations locales, Bourg-en-Bresse, Lyon et Grenoble. Cette année est marquée par les élections dans les Universités, l'Anesf se place comme une association de premier ordre avec une très forte progression du nombre de postes occupés dans les conseils universitaires par des étudiants sages-femmes soit près de 30% de progression.

Pendant le mandat 2010-2011, sous la présidence de Pierre-Emmanuel Rosa, le congrès est organisé à Marseille et le WEF à Nantes. Le 12 mai 2011, l'Anesf a su rassembler son réseau pour monter à Paris défendre aux côtés de professionnels le métier de sage-femme.

Cette année, le week-end de formation a été organisé par le collectif d'associations parisiennes sous le nom d'Ici C'est Paris en février dernier. Les étudiants sages-femmes pourront à Bordeaux venir assister au 9ème congrès national de l'Anesf en juillet prochain ! En août 2011, l'été fut marqué par la parution de l'arrêté Licence des études de maïeutique.

L'Anesf a depuis 25 ans beaucoup évoluée, elle a su se renforcer de par son réseau qui compte aujourd'hui 30 associations, par sa collaboration au sein du réseau de la FAGE et par ses engagements auprès des instances de professionnels. L'intégration universitaire est devenue depuis maintenant 6 ans, un cheval de bataille, mais l'Anesf n'a jamais cessé de penser aux droits des étudiants sages-femmes et au perfectionnement des études.

Cet article a pu être réalisé grâce au travail de recherche d'archives d'Alice Pinson et d'Anthony Weber en 2011.

Ariane Loup
Secrétaire Générale



Engagement11.indd 17 13/06/2012 21:39:30

Conseil national de l'Ordre et étudiants sages-femmes, engagés conjointement pour l'évolution de la profession

Engagement, dévouement,… sont des termes que l'on associe souvent aux sages-femmes. En effet, on ne choisit pas ce métier, pour lequel les connaissances médicales sont aussi importantes que les qualités humaines, par hasard mais par vocation. Malgré des conditions de travail de plus en plus difficiles, une technique et un savoir-faire trop souvent ignorés et une rétribution au niveau national encore insuffisante par rapport aux responsabilités et au temps de travail exigé, les sages-femmes restent entièrement dévouées à leur métier.

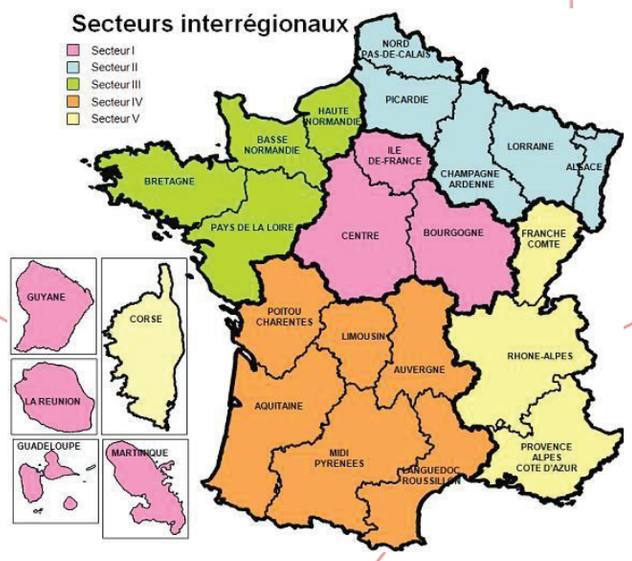
L'engagement politique du Conseil national de l'ordre des sages-femmes

Créé en 1945, conjointement avec l'Ordre des médecins et l'Ordre des chirurgiens-dentistes, l'Ordre national des sages-femmes regroupe obligatoirement toutes les sages-femmes exerçant en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer, quel que soit leur mode d'exercice (cabinet libéral, hôpitaux, établissements de soins privés, centres de Protection Maternelle et Infantile ...). Il a pour fonction la surveillance des conditions d'exercice de la profession, afin de garantir la qualité des soins aux femmes et aux nouveau-nés.

L'Ordre est avant tout le garant des principes de moralité, de probité, de compétence et de dévouement indispensables à l'exercice de la profession de sage-femme. Il veille également à l'observation, par tous ses membres, des devoirs professionnels et des règles édictées par le Code de déontologie, en privilégiant en toute circonstance le respect et l'intérêt de la patiente et du nouveau-né. Il assure également la défense de l'honneur et de l'indépendance de la profession de sage-femme.

Enfin, en tant qu'organisme de réflexion et de proposition, l'Ordre remplit une mission consultative en intervenant auprès des ministres compétents et de leurs services sur l'évolution du monde de la santé et sur tout sujet susceptible de modifier les éléments qui fondent l'exercice de la profession.

Depuis près de 30 ans, le Conseil national de l'Ordre s'est engagé pour la cause des femmes et la valorisation de la profession. Il est représenté par cinq sages-femmes élues par les membres titulaires des conseils départementaux regroupés en cinq secteurs :



- Madame Marie-Josée Keller, Présidente, représentant le secteur 2
- Madame Marie-Cécile Moulinier, Secrétaire Générale, représentant le secteur 5
- Madame Anne-Marie Curat, Trésorière, représentant le secteur 4
- Madame Rolande Grente, Conseillère, représentant le secteur 3
- Madame Marianne Benoit Truong Canh, Conseillère, représentant le secteur 1

Elles n'ont de cesse de se battre pour que les sages-femmes puissent répondre aux attentes et à la prise en charge sécurisée des mères et des nouveau-nés pendant la période de périnatalité et au-delà.

Il est d'ailleurs intéressant de se pencher sur l'histoire de l'Ordre dont l'évolution a été parallèle à celle de la profession. En effet, les principaux changements pour les sages-femmes se situent après 1995, date à laquelle l'Ordre fût enfin présidé par une sage-femme : en 2002 avec la généralisation du PCEM 1, en 2004 avec la loi de santé publique qui les autorise à faire la déclaration de grossesse et qui étend leurs compétences en matière de contraception en post-IVG, post-partum et en 2009 avec la loi HPST permettant l'intégration à l'université et grâce à

Engagement11.indd 18 13/06/2012 21:39:30

laquelle elles peuvent effectuer des consultations de suivi gynécologique de prévention et de contraception auprès de toutes les femmes en bonne santé. L'arrivée d'une sage-femme à la présidence et son engagement pour la profession ont donc été indispensables pour insuffler un nouveau dynamisme et permettre ces tournants majeurs.

L'Ordre est donc encore une instance jeune dont les tâches sont nombreuses. Après 50 ans de tutelle médicale, tant institutionnellement que sur le terrain, sa plus grande tâche est de faire connaître la profession de sage-femme, de changer les a priori nés de cette tutelle et enfin de créer une véritable identité professionnelle.

Si ces dernières années, le législateur a fait un grand pas pour la reconnaissance de la profession, la réalité du terrain est toute autre. En 2011, il y a eu successivement deux manifestations de sages-femmes qui souhaitaient notamment dénoncer leurs conditions de travail dans les maternités et l'impact sur la prise en charge des femmes. Elles ont également dénoncé tous les paradoxes qui entourent notre profession : comment une profession médicale peut mettre en œuvre toutes ses compétences lorsqu'elle est sous tutelle ? Comment répondre aux femmes qui ne veulent pas des protocoles qui se généralisent ? Comment assurer aux femmes et aux couples une prise en charge respectueuse lorsque les équipes se réduisent ?

L'engagement étudiant

Les étudiants sages-femmes participent activement et largement à l'évolution de leur profession. Leur mobilisation a notamment permis de faire progresser les études de sages-femmes ces dix dernières années : depuis 2002 jusque 2010 et la mise en place de la première année de formation universitaire au sein de la Première Année Commune aux Etudes de Santé (PACES), apportant une véritable reconnaissance du statut médical de la profession, les étudiants sages-femmes, sous la « bannière » de l'Anesf, n'ont eu de cesse de se battre pour l'intégration des écoles de sages-femmes à l'université. Entre 2006 et 2009, de nombreuses manifestations étudiantes, soutenues par le Conseil national de l'Ordre des sages-femmes et l'ensemble de la profession, ont permis l'écriture de l'article 60 de la loi HPST autorisant la formation des sages-femmes à se dérouler à l'Université.

En effet, la sage-femme, profession médicale autonome, était jusque là, la seule filière médicale dont la formation initiale n'était pas intégrée à l'Université. Malgré cette première année au sein de la PACES, les étudiants sages-femmes poursuivaient leurs études dans des écoles hospitalières sous la tutelle de la région, favorisant ainsi une confusion avec les autres formations sanitaires et sociales

Cette intégration permettra une reconnaissance universitaire de la profession, une reconnaissance de leur diplôme à un grade de Master et surtout de créer des départements de recherche liés à la pratique propre des sages-femmes, devenus aujourd'hui indispensables pour la progression de la profession.

De plus, l'intégration de la recherche dans la formation de sage-femme offrira aux professionnels l'opportunité de construire leur exercice ainsi que leur réflexion sur des preuves scientifiques issues de leurs propres travaux. L'unique moyen d'affirmer l'autonomie d'une profession est de la rendre indépendante. Afin de nous émanciper en tant que professionnel médical autonome, les sages-femmes doivent «produire » des connaissances scientifiques dans nos domaines de spécialité : l'obstétrique, l'allaitement, le nouveau-né...

Cet accès à la recherche leur permettra de mener des études dans leur champ de compétences à savoir, la physiologie. L'analyse de nos pratiques professionnelles spécifiques : suivi global, accouchement physiologique, rééducation du périnée, accompagnements médico-psycho-sociaux spécifiques pourront faire l'objet de recherches améliorant ainsi nos pratiques au bénéfice des mères et des enfants.

L'intégration à l'université doit donc se poursuivre sur le modèle d'une structure autonome telle l'EU3M (Ecole universitaire Maïeutique Marseille Méditerranée), et ainsi permettre le renforcement de la culture médicale commune, une plus grande cohérence dans le parcours de formation ou encore le développement de la recherche en périnatalité, autant d'éléments qui auront un impact direct sur la qualité des soins dispensés aux patientes et sur nos politiques de périnatalité.

Les enjeux sont donc immenses car les étudiants sages-femmes représentent l'avenir de notre profession : la formation constitue la base sur laquelle se construit et évolue la profession de sage-femme, pilier de la périnatalité. C'est pourquoi le Conseil national de l'Ordre a le souci de collaborer et de s'engager aux côtés des étudiants qui feront et porteront la profession de sage-femme de demain.

Marie-Cécile Moulinier,
Secrétaire Générale
du Conseil National de
l'Ordre des Sages-Femmes

Propos recueillis par Manuel Terju, Vice Président en charge des relations avec les professionnels

Engagement11.indd 19 13/06/2012 21:39:31

La MACSF et l'Anesf déjà une longue et belle histoire !

Je suis particulièrement heureux de pouvoir écrire mes souvenirs en cette grande et prestigieuse occasion : les 25 ans de l'Anesf.

Déjà un quart de siècle, dont 10 ans passés avec la MACSF.

Presque une décennie que la MACSF est partenaire de l'Anesf, autant de lieux, de dates, d'événements et de personnes qui ont marqué notre histoire commune.

Contrairement à d'autres monodisciplinaires de santé, je n'étais pas présent lors de la création de l'Anesf. J'ai donc pris le train de l'histoire anesfiene en marche.

Ma 1ère rencontre avec l'Anesf remonte à la fin des années 1990, lors d'une rentrée à la faculté de Limoges où un étudiant s'est présenté à moi en tant que membre de l'Anesf, mais pour différentes raisons cela n'a pas été plus loin.

La vraie rencontre s'est faite quand l'Anesf s'est ouverte et dirais-je « professionnalisée » sous le mandat de Prisca (2003-2004 ndlr). Ensuite tout s'est enchaîné presque naturellement :

Le 1er congrès, historique, à Lille en septembre 2004, suivi de Tours en 2005, Bourg-en-Bresse en 2006, la Bourboule en 2007, Toulouse en 2008, Nancy en 2009, Paris en 2010, Marseille en 2011, pour arriver à Bordeaux en 2012. Congrès, il faut le reconnaître toujours sympathiques et très bien organisés.
Inutile de préciser au lecteur que j'étais présent à tous ces congrès et que j'ai marqué sur mon agenda les dates de Bordeaux en juillet 2012.

J'ai vu ensuite la création des WEF, le 1er à Montpellier en 2006, puis Reims en 2007, Rouen en 2008, Nîmes en 2009, Bourg-en-Bresse en 2010, Nantes en 2011 et bien sûr Paris en 2012. Comme vous pouvez vous en douter, j'ai participé à tous les WEF.

L'histoire de l'Anesf c'est aussi les multiples CA organisés tout au long de l'année. Pour diverses raisons je ne suis pas forcément présent physiquement à chaque CA mais rassurez-vous la MACSF n'en reste pas moins partenaire (financièrement et par goodies interposés).
Quelques CA récents et marquants, du moins personnellement : Clermont-Ferrand en mai 2009 avec mon intervention sur la RCP et une sacrée ambiance, Paris Cochin en décembre 2009 avec mon intervention sur les doulas et Dijon en octobre 2010 avec un très bon accueil.

Si des événements jalonnent le parcours de l'Anesf, il en est de même avec les publications : par ordre chronologique « la lettre de l'Anesf » un 4 pages dont le 1er numéro est sorti en octobre 2006 et qui pour les numéros suivants s'appellera plus simplement « la lettre ».

La revue « l'engagement » le magazine de l'Anesf début 2010 a succédé à « la lettre ».
Revue qui existe toujours (pour preuve vous êtes en train de la lire).

D'autres projets Anesf ont vu le jour avec le soutien de la MACSF comme le guide du partenariat ou le film qui présente les études et la profession de sage-femme ou simplement des services comme le prêt de salles.

Je ne peux pas citer tous les présidents (tes) que j'ai eu le plaisir de côtoyer de Chantal Chabert à Cédric Picaud ni tous les autres membres des nombreux bureaux y compris les vice-présidents en charge des partenariats, cela serait fastidieux et peut-être lassant pour le lecteur. Mais j'ai une pensée pour toutes et tous, je me souviens très bien de vous.

Je conclurai en disant : rendez-vous en 2037 pour les 50 ans, mais quand même j'espère vous rencontrer de nombreuses fois avant.

Christian ROUX
Responsable national des relations étudiantes à la MACSF



Engagement11.indd 20 13/06/2012 21:39:32

Entretien prénatal précoce du IXème congrès de l'Anesf

Bonjour, je suis Brice Plouvier, votre sage-femme. Je vous reçois aujourd'hui dans mon cabinet bayonnais pour votre entretien prénatal, Madame IEFO et Monsieur Anesf.

Comment allez-vous ?

Très bien, la naissance se rapproche de jour en jour et nous sommes en train de tout mettre en place et de tout prévoir pour accueillir au mieux tous les ESF qui viendront assister à notre congrès qui, nous l'espérons, sera magnifique.

Est-ce que vous savez déjà où vous allez accoucher ?

Bien sûr. Chez moi, dans mon Bordal. Enfin Bordeaux comme disent ceux qui ne connaissent pas. Parce que nous chez nous à Bordal on accouche à la maison !

Et votre projet de naissance ? Vous y avez déjà pensé ?

Bien sûr !

Tout d'abord, la réception des ESF se fera le vendredi 6 juillet à partir de 14h à l'Université Bordeaux 2, pour nous assister dans les débuts du travail. Et comme tout le monde doit être au top, des formations auront lieu dès le vendredi après-midi.

Ces nombreux visiteurs seront logés dans un internat de grande classe situé à 20 minutes de marche à peine de l'Université d'accouchement.

Pour que nous puissions apprendre à nous connaître et afin qu'il n'y ait plus de gêne entre nous pendant toute la durée du séjour, tous ces étudiants seront conviés à partager leurs spécialités régionales autour d'un apéritif bien nommé : l'Apéro des régions.

Après une courte nuit de sommeil et un petit déjeuner en partenariat avec La Médicale pour reprendre des forces, c'est une conférence sur l'histoire de la contraception, de l'IVG et de la planification familiale que commencera la matinée. S'ensuivra des formations telles que "sexe et chocolat" ou des ateliers sur la contraception à l'international (en anglais !).
Le CROUS nous accueillera pour le déjeuner afin de nous permettre d'affronter l'après-midi.

Sur cette dernière se déroulera l'Assemblée Générale de l'Anesf durant laquelle le Bureau national 2011-2012 reviendra sur son année de travail et nous dira au revoir afin de laisser la place à une nouvelle équipe.

Après une journée de dur labeur le réconfort sera au rendez vous avec la soireé de Gala tant attendue ; les bons mets et le vin bordelais nous permettront d'adoucir les douleurs de l'enfantement dans une ambiance détendue sur les bords de Garonne.

Le dimanche et quelques heures de repos bien méritées plus tard, un dernier effort devra être fait lors d'une table ronde sur "Les sages-femmes dans l'interdisciplinarité".
Un ou plusieurs mémoires d'étudiants sages-femmes devraient nous être présentés ensuite pour clôturer ce congrès.

Une fois la délivrance réalisée c'est, nous l'espérons, avec des souvenirs et des idées plein la tête que ceux qui souhaitent une sortie précoce pourront rentrer chez eux.

Pour les autres nous serons heureux de les accueillir dans les suites de couche pour leur faire visiter notre belle ville de Bordeaux avant de leur dire au revoir.

Et vous avez déjà pensé à un prénom ?

Ce sera « Planification de la naissance : la femme au cœur de son corps »

C'est monsieur qui a trouvé le nom. Cela lui est venu après réflexion sur des thèmes importants tels que l'historique de la planification de la naissance, l'avenir de la profession dans l'interdisciplinarité.

Et bien nous allons pouvoir nous dire au revoir et à bientôt pour ce Congrès Bordelais qui, rappelons-le, se déroulera les 6, 7 et 8 Juillet 2012.

L'équipe d'IEFO,
organisatrice du IXème congrès de l'Anesf



Engagement11.indd 21 13/06/2012 21:39:33

> Compétences gynéco
> Démographie des SF
> PPL Poletti
> La RCP de la SF
> Journée de la SF
> Retour sur le SNEE
Dossier 25ans de l'Anesf
> Historique
> La vision du CNOSF
> La MACSF et l'Anesf
> EPP du congrès 2012
< Vietnam
> Focus : Poitiers
> Culture
> Horoscope
> Spécial été
> Jeux

Un étudiant au Vietnam...

A 10 000km au sud-est de la France, à l'extrême sud du Vietnam, au centre d'une modeste ville de 12 millions d'habitants se trouve un hôpital. C'est là que nous partirons faire notre stage optionnel de cinquième année. La maternité de l'hôpital Tu Du, à Saigon, qui totalise plus de 49 000 accouchements par an, a accepté de nous accueillir pour trois semaines. Après une tempête, un train annulé, une escale imprévue au Mans, des heures d'attente à Paris, un remake du film « le Terminal » à Moscou, et l'écrasante chaleur pour notre première nuit en Asie du Sud Est… Mme Minh Tam (la secrétaire du directeur) nous accueille, sourire aux lèvres dans cet hôpital où les patients et leur famille tiennent le camp devant les bureaux des entrées. Après une présentation succincte, elle nous donne rendez-vous le lendemain matin en salle d'accouchement pour notre premier jour de stage.

Lundi 19 décembre 2011, 6h00, le réveil sonne : le grand jour est arrivé, et la pression monte ! La cinquantaine d'étudiants aperçus la veille aux transmissions nous laisse entendre que la concurrence sera rude! Après un croissant et un *hot coffee* avalés au café du coin, *let's go to the hospital* ! Arrivée un peu précipitée, et le premier contact avec les sages-femmes s'avère assez rude… Mais au fil des heures, nous finissons par trouver notre place, la cinquantaine d'étudiants s'avère finalement n'être qu'une dizaine et les sages-femmes nous donnent sensiblement la priorité…





La maternité de cet hôpital est organisée en deux secteurs : un public et un privé. Nous étions du côté public, où les patientes qui ont peu de moyens viennent accoucher… et où les étudiants pratiquent… Ce qui explique le nombre important d'étudiants… Nous avons été au maximum 18 devant le périnée d'une patiente au moment de la naissance de sa petite fille. Dans le secteur public le trajet de la patiente est le suivant : les patientes en début de travail viennent consulter à l'accueil du bloc obstétrical, dès qu'elles atteignent le seuil de 2 doigts, elles passent en salle de pré travail. Cette salle à une superficie d'environ 100 m², avec une quarantaine de lits en rang d'oignons et des femmes plus ou moins douloureuses. Une sage-femme, est là pour s'occuper de toutes ces femmes, un TV par heure, un monito de temps en temps et lorsque la dame est à 4 cm… direction la salle d'accouchement !

Les salles d'accouchements sont organisées de manière circulaire autour du bureau des sages-femmes. Dans chaque box, deux tables d'accouchements côte à côte, un scialytique, une lampe chauffante et un évier… Le minimum mais l'essentiel. En ce qui concerne le matériel, un pot en ferraille contient des doigtiers stériles qu'il faut saisir avec une pince languette. Pour l'accouchement, deux champs, deux pots, un set à épisiotomie (épisio qui est systématique), et un set d'accouchement. Les pratiques obstétricales sont sensiblement les mêmes, au détail qu'ils utilisent beaucoup moins de matériel que nous. Par exemple pour suturer l'épisio, ils le font de manière propre mais non stérile, et par la technique d'un fil un nœud... ce qui permet de limiter le coup financier !

Engagement11.indd 22 13/06/2012 21:39:36

> Compétences gynéco
> Démographie des SF
> PPL Poletti
> La RCP de la SF
> Journée de la SF
> Retour sur le SNEE
Dossier 25ans de l'Anesf
> Historique
> La vision du CNOSF
> La MACSF et l'Anesf
> EPP du congrès 2012
< Vietnam
> Focus : Poitiers
> Culture
> Horoscope
> Spécial été
> Jeux



Le nombre de naissance étant très élevé cela nous a permis de beaucoup pratiquer, et tout ça sous un climat tropical et dans une culture très éloignée de la notre. Le contact avec les patientes était très limité du fait de la barrière linguistique mais passait par des gestes, des regards et par les quelques mots que nous arrivions à prononcer. Avec les sages-femmes un vrai respect réciproque s'est installé entre elles et nous, après nous avoir enseigné les pratiques locales très ritualisées, des relations amicales sont nées. Nous avons même été invités à une soirée de service où nous avons fait des duos franco-vietnamien au karaoké (sport national au Vietnam). Nous pourrions vous parler des heures du Vietnam, mais pour prendre la température la meilleure solution est que vous y alliez par vous-mêmes…

Benoit Donarier,
Etudiant sage-femme
à Rennes





Engagement11.indd 23 13/06/2012 21:39:50

> Compétences gynéco
> Démographie des SF
> PPL Poletti
> La RCP de la SF
> Journée de la SF
> Retour sur le SNEE
Dossier 25ans de l'Anesf
> Historique
> La vision du CNOSF
> La MACSF et l'Anesf
> EPP du congrès 2012
> Vietnam
< Focus : Poitiers
> Culture
> Horoscope
> Spécial été
> Jeux

Focus sur une association : Poitiers



Interview de Katherine Ryan Vice Présidente de l'AESF Poitiers par Marie Pillière, vice présidente en charge du réseau, de la formation et du développement associatif à l'Anesf:

MP: Tout d'abord, je te laisse présenter l'association :

KR: L'AESFP est l'association des étudiants sage-femme de Poitiers, elle a été créée en 1992. Chaque année, nos objectif sont :

> Créer une cohésion entre étudiants sages-femmes au sein de l'école et avec les autres écoles.

> Participer à la reconnaissance du statut des sages-femmes et des étudiants sages-femmes au niveau national et local.

> Organiser des événements culturels et ludiques (intégration, soirées, Téléthon…).

> Développer les rencontres entre les élèves sages-femmes et le réseau associatif étudiant local (Comité Régional des Etudiants en Médecine…) et national (associations des élèves sages-femmes des autres villes).

> Accueillir les prémières années avec l'élaboration et la vente de polos personnalisés et d'un welcome pack pour leurs stages.

MP: Quels sont les postes qui composent votre association ?

KR: Le bureau est composé :

> d'une présidente, qui gère de façon globale l'association ;

> d'une vice-présidente, qui aide la présidente à la gestion et qui apprend à gérer une association. Elle passera présidente l'année suivante ;

> d'une trésorière qui gère les comptes et les dépenses de l'association ;

> de plusieurs vp soirées qui s'occupent d'organiser des soirées étudiantes et autre événement ;

> d'une vp partenariat qui recherche des sociétés susceptibles d'aider financièrement l'AESFP ;

> de deux vp communication qui s'occupe de faire passer les informations auprès des promos via internet (forum sage-femme, facebook, sms….) mais aussi auprès des étudiants poitevins lors d'organisation de soirées (flyers, internet…) ;

> d'un(e) vp solidarité qui en corrélation avec d'autres associations organise des journées de solidarités (Téléthons, Sidaction, journée de la sage-femme….) ;

> d'un(e) secrétaire qui note le compte rendu de chaque réunion et le met sur le forum pour qu'il soit visible par tous.



Engagement11.indd 24 13/06/2012 21:39:51

> Compétences gynéco
> Démographie des SF
> PPL Poletti
> La RCP de la SF
> Journée de la SF
> Retour sur le SNEE
Dossier 25ans de l'Anesf
> Historique
> La vision du CNOSF
> La MACSF et l'Anesf
> EPP du congrès 2012
> Vietnam
< Focus : Poitiers
> Culture
> Horoscope
> Spécial été
> Jeux

MP: Avez-vous grands projets pour l'année?

KR: OUI !! Plein, nous ne pourrons sûrement pas tout réaliser cette année.
Le plus important est de rebooster notre asso (qui est en perte de vitesse depuis quelques années), nous allons essayer de bien former nos membres cette année pour qu'il y ait une meilleure passation de bureau.
L'information sur notre formation de tous les étudiants sages-femmes de Poitiers est au premier plan, il faut que tout le monde soit au courant de ce qui se passe à l'échelle nationale mais aussi au niveau local.
Nous prévoyons aussi des soirées étudiantes et inter-promo, la participation aux évènements de solidarité (téléthon…), et un micro-trottoir pour la journée de la sage-femme qui serait diffusé lors du gala des quatrièmes années et si possible dans les salles d'attente du CHU de Poitiers.



MP: Quelles sont les grandes problématiques à Poitiers?

KR: Au niveau de l'association, il y a un manque de formation de nos membres mais aussi un manque d'information.
Cela s'est bien vu à notre premier CA à Clermont nous étions complètement perdu, nous ne connaissions rien quant aux problématiques de notre formation.
L'intégration universitaire est aussi une grande problématique, à l'heure actuelle les négociations entre l'école, la faculté de médecine, le CHU et la région sont un peu gelées.
C'est pour cela que nous devons entreprendre un travail avec l'école afin que les étudiants puissent aussi donner leur avis dans ces négociations.



MP: Et alors, ce retour à l'Anesf???

KR: Nous sommes vraiment contents de ce retour, même si c'est un peu difficile de tout suivre aux CA pour l'instant !
C'est tout de même très enrichissant car cela nous permet de voir comment ça se passe ailleurs, au niveau des CHU, des stages, des cours... mais aussi en ce qui concerne l'intégration universitaire.
Nous voyons aussi vraiment l'utilité de maintenir une liaison entre notre association locale et la nationale surtout en pleine réforme des études de maïeutique.

Engagement11.indd 25 13/06/2012 21:39:54

Le riz auto au sot mont
(ou a la sotte montagne)



Tout d'abord, dans une poêlette, faire revenir (s'ils s'en sont allés…) le bon gros poireau finement émincé, l'oignon délicatement découché et l'ail ardemment pressé dans les 40g de beurre toujours salé.

Lorsque le poireau est sur le point de fondre face à l'oignon, ajouter le riz et le curcuma pour un chouette rendez-vous dans la poêlette.
Le riz va pâlir, à en devenir translucide, c'est le moment de joindre 20cl de vin à la fête…

Ce dernier évaporé, arroser le tout avec le bouillon, progressivement (ne pas envoyer la sauce d'un coup…). Continuez à mouiller avec le bouillon jusqu'à ce que le riz soit bien cuit (il doit être à la fois fondant et bien ferme…)
Attention à ne pas trop saler, entre le beurre et le bouillon… mais poivrer et safraner à souhait !!

En fin de cuisson, ajouter le beurre restant ainsi que le parmesan et surtout bien remuer sous peine d'accrochage sévère.

Juste avant de servir, ajouter le saumon coupé en lanière pour une déco et un parfum subliminal !

Penser à sortir le vin qui se mariera divinement à ce somptueux met!!

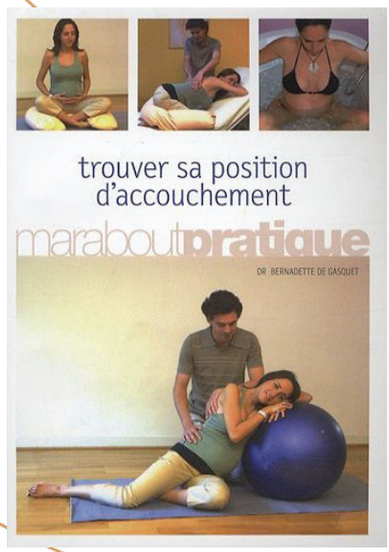
Cette recette vous est proposée par SIBOIN Corporation

Ingrédients :
-150g de saumon fumé
-400g de riz
-1 bon gros poireau
-2 gousses d'ail
-1 oignon (accouche !!)
-80g de beurre (salé !!)
-40g de parmesan
-1 bouteille de vin blanc
-1,5L de bouillon (et 3 cubes de KUB OR)
-safran et curcuma

Matériel :
- une pôelette

Culture

Trouver sa position d'accouchement



Dans la collection Marabout Pratique, on peut trouver ce petit guide écrit par le Dr Bernadette de Gasquet destiné aux futurs parents mais aussi aux professionnels pour leur donner des idées et des repères afin de mobiliser les parturientes.

Ces positions sont compatibles avec la médicalisation moderne des grands centres hospitaliers et nécessitent peu de moyens.
Il y est abordé des positions à adopter durant la grossesse et à tous les temps du travail et de l'accouchement avec des illustrations montrant la mobilité du bassin et des photographies pour obtenir une position idéale. Le père est lui aussi intégré dans ces positions pour qu'il puisse avoir une vraie place dans la grossesse et aide sa compagne à vivre ce moment.

En résumé, ce guide est un formidable outil pour préparer et connaître les meilleures positions pour obtenir un accouchement aussi naturel que physiologique.

Par Eva Kasprzyk
Vice-Présidente en charge des Questions Sociales

Engagement11.indd 26 13/06/2012 21:39:55

Mademoiselle Caroline

Mlle Caroline, auteur et illustratrice est une véritable artiste des temps modernes !
Mère de 3 enfants, elle a souvent eu l'occasion de rencontrer des sages-femmes, profession qu'elle défend au travers de ses dessins. Elle a ainsi, dans le cadre d'un partenariat avec evianmaman.fr réalisé plusieurs planches sur le métier de sage-femme et notamment la célèbre affiche «c'est quoi une sage-femme ?» visible dans de nombreuses maternités, qui vient mettre fin à de nombreuses idées reçues sur notre profession.
Une façon pour elle d'oeuvrer pour ces femmes et ces hommes qui l'ont accompagnée tout au long de ses 3 grossesses et de contribuer à ce qu'ils obtiennent la reconnaissance qui leur est due.

Nous souhaitons ici rendre hommage à cette femme d'exception qui a une nouvelle fois prouvé son attachement aux sages-femmes en offrant gracieusement la couverture de l'engagement que vous tenez entre vos mains afin de célébrer le 25ème anniversaire de l'Anesf !

Merci Mademoiselle Caroline pour ce que vous faites pour notre profession.
Merci pour ce magnifique cadeau que vous avez fait à l'Anesf.



Suivez toute l'actualité de Mademoiselle Caroline sur son blog:
www.mademoisellecaroline.com/

Et encore plus de dessins sur: www.evianmaman.fr

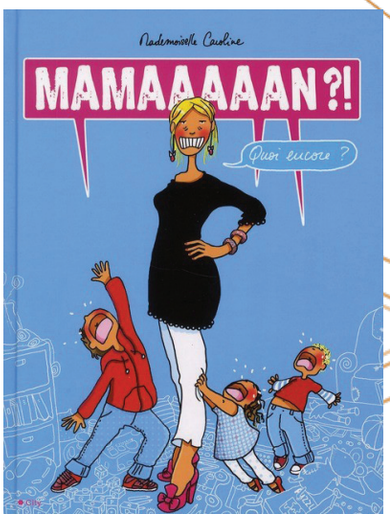
Ne manquez pas ses autres sites:
http://chouze.blogspot.fr/
www.chezbabayaga.com/
www.illustratrice-denhaut.com

evianmaman.fr Partenaire de Mademoiselle Caroline et de l'Anesf

Enceinte ! C'est pas une mince affaire

Etre enceinte, ce n'est vraiment pas une mince affaire ! Avec tendresse, cynisme et humour, Mademoiselle Caroline croque dans cette bande dessinée les neuf mois de grossesse que vivent toutes les femmes attendant un heureux événement. Un épanouissement ? Pas sûr... Cela ressemblerait plutôt une longue (très longue) maladie : les nausées, les envies pressantes à tout bout de champ, la sensation d'être une grosse vache qui se traîne. Etre enceinte, c'est aussi ne plus pouvoir boire de vin, manger de fromage, de charcuterie, de sushis, ne plus avoir le droit de caresser un chat ou un chien, etc.





Mamaaaaan ?! quoi encore ?

Après «Enceinte !», Mademoiselle Caroline nous raconte l'étape suivante avec toujours autant d'humour que de talent. Entre vécu et sens de l'humour sur le quotidien, elle rassurera beaucoup de mamans qui verront qu'elles ne sont pas les seules à vivre ça. A offrir et à se faire offrir !!

Par Rémi Horeau
Vice-Président en charge
de la communication

Engagement11.indd 27 13/06/2012 21:39:58

L'Horoscope !

réalisé par
Ariane Loup,
Secrétaire Générale

21 Mars au 20 Avril : Bélier

Le printemps est maintenant présent, le soleil, les fleurs, le cui-cui des oiseaux, ce paradis champêtre vous donne des ailes. Mais attention à rester lucide, car à force de monter dans le ciel, vous risquez de vous brûler les ailes. Côté santé : mangez 5 fruits et légumes par jour !

21 Avril au 21 Mai : Taureau

Cette période un peu tendue de fin d'année vous met dans tous vos états. Essayez de garder les pieds sur terre et de ne pas vous éparpiller. Chaque chose, l'une après l'autre ! Au niveau des finances, la période des révisions est propice aux économies financières notamment en termes de sorties, mais attention à ce que votre antre ne ressemble à une tanière !

22 Mai au 21 Juin : Gémeaux

Amis gémeaux, si tout ne tenait qu'à vous, vous seriez déjà en haut de l'affiche. Vous donnez tout ce que vous avez pour arriver à réaliser un projet qui vous tient à cœur. Même si vous essuyez des déceptions, ne perdez pas votre motivation en route. Baissez la tête dans le guidon et pédalez !

22 Juin au 22 Juillet : Cancer

Ne partez pas dans tous les sens, un peu d'organisation ne vous ferait pas de mal. On a tendance à vous reprocher de vous éparpiller, mais votre bazar organisé n'a de logique que pour vous. Côté santé : un peu léthargique, mangez des kiwis ! Côté cœur : la passion est au rendez-vous, mais attention au feu de paille !

23 Juillet au 22 Août : Lion

Vous avez décidé, comme cela, du jour au lendemain de prendre des bonnes résolutions, quelques mois après le début de l'année. Comme on dit, mieux vaut tard que jamais. Sport et vie saine, pourrait se résumer à l'adage « Un esprit sain dans un corps sain », n'oubliez pas non plus l'anniversaire de votre pote, la soirée de votre association et les apéros en terrasse. Une grenadine de temps en temps entouré(e) de ses amis ne fait de mal à personne !

23 Août au 22 Septembre : Vierge

Des projets plein la tête pour l'an prochain, vous avez envie de changer d'horizon et de voir toujours ce qu'il y a derrière la montagne. Attention à ne pas vous éloigner trop de vos proches qui pourraient être nécessaires à surmonter une déception. Côté santé : attention à vos pieds, des nouvelles chaussures pourraient vous créer des ampoules mal venues.

23 Septembre au 22 Octobre : Balance

Votre climat spirituel n'est pas au beau fixe, vous semblez morose, nostalgique d'un passé révolu. Hauts les cœurs ! Certes hier ne reviendra plus, mais demain pourrait être encore meilleur. Essayez de mettre vos lunettes de soleil et de vous laisser éblouir par le reste du monde qui s'offre à vous !

23 Octobre au 22 Novembre : Scorpion

Des tensions dans l'air sont à prévoir avec vos collègues que vous soupçonnez de ne pas être totalement francs avec vous. Essayez, malgré votre tempérament de rester le ou la plus zen possible, et de vous expliquer avec eux. Question forme, vous avez la patate et ça se voit, vos kilomètres de footing vous donnent bonne mine !

23 Novembre au 21 Décembre : Sagittaire

« On n'est jamais mieux servi que par soi-même» sera une phrase pour vous aujourd'hui. Pourtant, essayez de ne pas être trop directif et sachez déléguer à des personnes en qui vous avez confiance. Les résultats de cette collaboration pourraient vous surprendre. Côté finances : attention aux paniers percés !

22 Décembre au 20 Janvier : Capricorne

Quand on vous accuse de mauvaise foi, vous sortez de vos gonds, car vous ne pouvez supporter d'être déçu(e) de vous-même. Cette quête de la perfection est épuisante. Vous avez du mal à récupérer. Alors essayez de lâcher prise et surtout soyez plus indulgent envers vous-même et envers votre entourage. La perfection n'est pas humaine.

21 Janvier au 19 Février : Verseau

Vous vous sentez épuisé(e) après une période difficile à traverser. Alors passez une bonne nuit et une grasse matinée afin qu'après un bon bol de café, vous puissiez attaquer une nouvelle journée ! Célibataire, vous faites une nouvelle rencontre, en couple vous partagez un moment fort.

20 Février au 20 Mars : Poisson

Pour le moment, les jours passent et ne se ressemblent pas. Votre train-train quotidien est chamboulé par une période propice aux rencontres en tous genres. Dans votre vie professionnelle, vous répondez présent et votre volontarisme est reconnu par vos supérieurs. Par contre, votre estomac demande un peu de calme, de repos et de bifidus.

Engagement11.indd 28 13/06/2012 21:39:59

OFFRE SO MUSIC 16 - 24 ANS

CARTE BANCAIRE SO MUSIC À 0 €*



1 AN D'AVANTAGES BANCAIRES + 1 AN DE BONS PLANS UNIVERSAL MUSIC

C'EST ÇA AUSSI L'ESPRIT D'EQUIPE

SOMUSIC.FR

DEVELOPPONS ENSEMBLE

L'ESPRIT D'EQUIPE SOCIETE GENERALE

* Offre promotionnelle valable à l'ouverture d'un premier compte bancaire à la Société Générale du 01/07/2011 au 31/10/2011 comprenant uniquement les cartes Visa Vpay et Visa hors Visa Premier, réservée aux jeunes de 16 à 24 ans (présence obligatoire du (des) représentant(s) légaux pour les mineurs), sous réserve d'acceptation de la banque, non cumulable, comprenant JAZZ (JAZZ est une offre groupée de produits et services bancaires et non bancaires à laquelle l'Adhérent peut associer une ou plusieurs options) et l'option So Music, hors modèle Rolling Stones, (So Music est une option payante, associée à la carte bancaire) hors coûts éventuels liés aux options Jazz et aux prestations fournies par Universal Music. En dehors de la période promotionnelle, Jazz coûte 1,78 €/mois avec la carte VPay, 1,88 €/mois avec la carte Visa pour les 16-17ans ou 3,55 €/mois avec la carte Vpay, 3,75 €/mois avec la carte Visa pour les 18-24 ans et l'option So Music coûte 1 € par mois et 2 € par mois à partir de 30 ans. Tarifs en vigueur au 01/05/2011.Les services associés à l'option So Music sont édités et fournis par la société Universal Music France, pour plus d'informations rendez vous sur le site www.somusic.fr. Société Générale, DCMA/CCM - Tour Granite - 75886 Paris Cedex 18, S.A. au capital de 970 099 988,75 € - 552 120 222 RCS PARIS, Siège social 29, bd Haussmann, 75009 PARIS - FRED & FARID - 07/11

Engagement11.indd 29 13/06/2012 21:40:08

> Compétences gynéco
> Démographie des SF
> PPL Poletti
> La RCP de la SF
> Journée de la SF
> Retour sur le SNEE
Dossier 25ans de l'Anesf
> Historique
> La vision du CNOSF
> La MACSF et l'Anesf
> EPP du congrès 2012
> Vietnam
> Focus : Poitiers
> Culture
> Horoscope
< Spécial été
> Jeux

La muscu c'est facile
Rafermis toi en 10 minutes !

Article proposé par l' ANESTAPS

Rédigé par: Hugo Souêtre, Secrétaire Général Adjoint de l'ANESTAPS
Sur les photos: Manon ECHEVARD, Membre active du BDE UFRAPS, Lyon

1. Cuisses - fessiers



> Rester dans cette position pendant 15 secondes, puis répéter sur l'autre jambe.
> 5 répétitions



> Allongé sur le côté, monter et descendre la jambe
> 15 répétitions avec chaque jambe



> Descendre jusqu'en position 2 puis remonter.
> 10 répétitions sur chaque jambe

2. Abdos



Crunch:
> Redresser le buste en gardant le dos bien droit.
> Ne pas tenir la tête avec les mains pour ne pas forcer sur la nuque
> 10 répétitions



Gainage latéral:
> Rester dans cette position pendant 15 secondes.
> 2 répétitions de chaque côté



Gainage abdominal:
> Descendre et remonter alternativement chaque jambe sans reposer la jambe au sol
> Faire cet exercice pendant 10 secondes
> 3 répétitions espacées de 30 secondes de pause

Code rouge : on part en césar !

Retrouvez les mots de la liste dans la grille et rayez les.
A la fin il vous restera 15 lettres pour former le mot mystère.

MOT MYSTERE : plus qu'utile pour la césarienne :

_ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _

Jeu réalisé par
Constance Vincent

R	S	E	M	O	R	D	N	Y	S	A	N	A	I	S	S	A	N	C	E	S
A	C	P	E	L	B	A	T	B	L	O	C	S	A	N	E	S	T	H	S	F
N	S	U	R	J	E	T	S	B	I	S	T	O	U	R	I	D	H	Y	S	R
T	I	A	I	O	R	A	P	T	F	N	U	E	C	E	S	A	R	S	E	O
A	E	C	A	L	G	L	A	S	G	O	W	T	S	E	N	R	E	T	N	I
L	S	C	E	L	A	R	U	D	I	R	E	P	U	U	N	U	A	E	I	D
G	I	O	D	C	E	S	A	R	I	E	N	N	E	R	V	Y	L	R	D	E
I	N	U	N	P	T	C	E	M	H	N	E	Z	A	G	E	E	G	O	A	N
Q	T	P	O	E	D	I	A	P	M	T	C	O	D	E	S	S	I	T	T	I
U	U	E	M	I	N	A	E	R	T	E	E	I	S	N	S	S	E	O	E	H
E	B	R	R	U	E	L	U	O	D	I	E	I	S	T	I	A	S	M	B	P
S	E	C	I	D	N	I	F	O	R	C	E	P	S	I	E	C	N	I	P	R
S	E	L	O	C	O	T	O	R	P	E	V	E	N	T	O	U	S	E	S	O
A	A	N	T	I	B	I	O	S	D	E	C	I	S	I	O	N	S	N	O	D
I	S	E	P	I	U	Q	E	C	O	M	P	R	E	S	S	E	S	R	U	N
S	O	N	D	E	E	U	Q	I	G	A	R	R	O	M	E	H	E	U	R	E
U	T	E	R	U	S	E	R	V	U	E	O	N	A	M	E	D	E	C	I	N

Liste des mots :

AIDEOP (AIDE OP')
ALGIES
ANESTHS
ANTALGIQUES
ANTIBIO
ASEPTIE
BETADINES
BISTOURI
BLOCS
CASSE
CESARIENNE
CESARS
CODES
COMPRESSES
COUPER
DARU
DECISIONS
DONS
DOULEUR
ENDORPHINE
EQUIPES
ESSAIS
FILS
FORCEPS
FROID
GAZ
GLACE
GLASGOW
GYNECO
HEMORRAGIQUE
HEURE
HYSTEROTOMIE
INCISIONS
INDICES
INTERNES
INTUBEE
MANŒUVRES
MEDECIN
MONDE
NAISSANCES
NURSES
OPERATION
PAROI
PERIDURALE
PINCE
PROGRAMMEE
PROTOCOLES
REANIME
SCIALITIQUE
SONDEE
SURJETS
SUTURE
SYNDROMES
TABLE
TENUES
URGENT
UTERUS
VENTOUSES
VESSIE

Engagement11.indd 31 13/06/2012 21:40:13

ETUDIANTS

GROUPE PASTEUR MUTUALITE

Professionnels de santé : votre assurance

Découvrez SENOÏS

le Pack **Spécial Étudiants**

1er et 2ème cycles



OFFRE GRATUITE !

- Assurance RCP
- Protection juridique(1)
- Capital Invalidité de reconversion(2)



Comment SOUSCRIRE ?

›› **Sur internet** : **www.gpm.fr**

›› **Par SMS*** : envoyez le code **SENOÏS** au **32437**

›› **Auprès de votre association d'internes** partenaire du Groupe Pasteur Mutualité

* prix d'envoi du SMS selon l'option souscrite auprès de votre opérateur

Renseignez-vous

0 810 229 505
Prix d'un appel local

et **www.gpm.fr**

(1) Contrats garantis par Panacea Assurances. Siège social : 34, boulevard de Courcelles - 75017 Paris. Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance. Capital de 50 000 000 €, entreprise régie par le Code des asssurances RCS Paris 507 648 087.
(2) Contrat garanti par AGMF Prévoyance, union soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité, 34 bd de Courcelles 75809 Paris Cedex 17 - N° 775 666 340.